

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



11^e Année

FÉVRIER-MARS 1955

N^{os} 2-3

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois de février)	24
2. Mémorial (mois de mars)	24
3. Chambre des Députés (mois de février)	25
4. Chambre des Députés (mois de mars)	25
5. Le 350 ^e Anniversaire de la Fondation de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg	27
6. Le Dixième Anniversaire de la Libération	35
7. Les Classes moyennes au Grand-Duché de Luxembourg	37
8. Inauguration du « Monument aux Morts » du Lycée Classique d'Echternach	43
9. Nouvelles de la Cour	48
10. Nouvelles diplomatiques	48
11. Nouvelles diverses	49
12. Le Mois en Luxembourg (mois de février)	52
13. Le Mois en Luxembourg (mois de mars)	54

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de février)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 9 février 1955 règle les prescriptions douanières en matière de navigation aérienne.

Un arrêté ministériel du 20 janvier 1955 fixe les parts définitives des communes dans les rentes sociales pour la période du 1^{er} mai 1949 au 31 décembre 1952 et des avances pour les années 1953 et 1954.

Les comptes généraux de l'exercice 1952 sont publiés au « Mémorial » du 26 février 1955.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 22 janvier 1955 approuve l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Française, signé à Luxembourg, le 8 février 1954.

La réglementation de l'importation, de l'exportation et du transit des marchandises fait l'objet d'un arrêté grand-ducal du 20 janvier 1955 et d'un arrêté ministériel du 1^{er} février 1955.

Un arrêté grand-ducal du 9 février 1954 abroge l'arrêté du 25 mars 1948 concernant le transit des matières premières et des marchandises et l'arrêté grand-ducal du 29 janvier 1954 relatif au transit de certains produits.

Un arrêté grand-ducal du même jour abroge l'arrêté grand-ducal du 20 mars 1954 concernant l'exportation des cafés crus torréfiés.

*

Ministère de l'Agriculture.

Le régime des céréales panifiables fait l'objet d'une série d'arrêtés ministériels du 13 janvier 1955 publiés au « Mémorial » du 24 février 1955.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 14 février 1955 modifie et coordonne les dispositions légales et réglementaires en matière de baux à loyer.

*

Ministère de la Justice.

Un relevé récapitulatif des déclarations d'indigénat et des naturalisations de l'année 1954 est publié au « Mémorial » du 15 février 1955.

Un arrêté grand-ducal du 4 février 1955 fixe la taxe pour les autorisations d'entreprendre des opérations d'engagement ou de transport, prévue à l'article 3 de la loi du 24 décembre 1954 sur la police des émigrations.

*

Ministère des Transports.

La loi du 14 février 1955 approuve le Protocole relatif à la Conférence européenne des Ministres des Transports, signé à Bruxelles, le 17 octobre 1953.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 9 janvier 1955 porte publication de l'Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République italienne sur la Sécurité sociale, signé à Luxembourg, le 19 janvier 1955.

Mémorial (mois de mars)

Ministère des Finances.

Les modifications apportées aux règlements de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change sont publiées au « Mémorial » du 25 mars 1955.

La loi du 28 mars 1955 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois d'avril et de mai 1955.

Le « Mémorial » N° 21 du 29 mars 1955 publie le relevé des compagnies d'assurances qui, à la date du 1^{er} janvier 1954, sont autorisées à faire des opérations d'assurances dans le Grand-Duché, le relevé des compagnies d'assurances ne faisant plus de nouvelles opérations dans le

Grand-Duché ainsi que le relevé des agents d'assurances autorisés à concourir dans le Grand-Duché, au nom d'un tiers, à des opérations d'assurances.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté grand-ducal du 8 mars 1955 modifie l'arrêté grand-ducal du 18 août 1951 ayant pour objet de déterminer le nombre et la résidence des notaires.

*

Ministère des Transports.

La loi du 14 février 1955 a pour objet la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Un arrêté grand-ducal porte nomination des président et membres du Conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

La loi du 14 février 1955 approuve deux Protocoles concernant certains amendements à la Convention relative à l'aviation civile internationale, faite à Chicago, le 7 décembre 1954, adoptés par l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale à la huitième session à Montréal, le 14 juin 1954.

Chambre des Députés (mois de février)

3 février: 13^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

8 février: 14^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Continuation de la discussion générale.

Réunion de la Commission du Travail.

9 février: 15^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Continuation de la discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

10 février: 16^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Continuation et fin de la discussion générale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

16 février: 17^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le

Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Discussion des Articles 1 à 108 du Budget des recettes.

17 février: 18^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Continuation de la discussion des Articles: Budget des dépenses, adoption des Articles 1 à 28 et 47 à 68.

18 février: 19^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Continuation de la discussion et vote des Articles du Budget des dépenses, Articles 69 à 283.

23 février: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

24 février: 20^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Votes rectificatifs. — Déclaration de M. le Ministre des Finances concernant les créances de la Banque Nationale de Belgique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, adoption des Articles 284 à 428.

Chambre des Députés (mois de mars)

1^{er} mars: 21^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Discussion des Articles du Budget des dépenses, Section 29, Chemins de fer.

Réunion d'une Section centrale.

2 mars: 22^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550).

Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses. Articles 429 à 465 admis.

3 mars: 23^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N^o 550). Vote rectificatif. Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses.

Réunion de la Commission des Comptes.

8 mars: 24^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi

concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses à la Section 33: Fonds communal et autres subventions aux communes.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

9 mars: 25^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Section 33, Articles 466 à 524 et 673 à 690.

Réunion du Bureau de la Chambre.

10 mars: 26^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Articles 525 à 570 admis.

Réunion du Bureau de la Chambre.

15 mars: 27^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet: a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 798.264.000 fr. pour les mois d'avril et de mai 1955 et b) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 2 à 7 et à l'article 8, alinéas 1, 2, 3 et 5, du projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 548). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet au sujet du conflit survenu aux usines d'Arbed-Belval. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Vote rectificatif des Articles 310 et 408. Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Articles 571 à 578 admis.

Réunion d'une Section centrale.

16 mars: 28^e séance publique. — Réglementation des travaux parlementaires. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Section 46, Administration des services agricoles, Article 579.

Réunion de la Commission du Travail.

17 mars: 29^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Section 46, Administration des services agricoles, Article 579.

Réunion de la Commission des Finances.

Réunion du Bureau de la Chambre.

22 mars: 30^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Articles 579 à 672 admis.

23 mars: 31^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Section 51, Travail et Sécurité sociale, Article 691.

24 mars: 32^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Articles 691 à 773 admis.

Réunion du Bureau de la Chambre.

29 mars: 33^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Section 62, Enseignement primaire et normal, Articles 774 à 940 admis.

Réunion de la Commission des Comptes.

Réunion du Bureau de la Chambre.

30 mars: 34^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Continuation de la discussion des Articles du Budget des dépenses, Articles 941 à 1036 bis admis.

31 mars: 35^e séance publique. — Composition de la Commission spéciale du projet de loi ayant pour but de compléter les lois portant création de chambres professionnelles à base élective (N° 543). — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1955 (N° 550). Rectification des votes. Adoption des Articles 1037 à 1082 et 1 à 9 du Budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Réunion de la Commission des Finances.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Le 350^e Anniversaire de la Fondation de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg

Le 16 février 1955, l'Athénée grand-ducal a célébré le 350^e anniversaire de sa fondation par une séance académique qui eut lieu dans la grande salle des fêtes de l'Athénée, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et de toutes les autorités du pays.

Pour marquer cette grande occasion dans l'histoire de notre plus ancien établissement d'enseignement, la direction et le corps des professeurs avaient édité un livre jubilaire de plus de 450 pages, retraçant l'histoire de l'Athénée de Luxembourg depuis sa fondation par les Jésuites en 1603 jusqu'à nos jours. Cette précieuse publication, d'une présentation très artistique, a comme titre: « Athénée grand-ducal de Luxembourg, trois cent cinquantième anniversaire de sa fondation ».

Dans la matinée du 16 février, avant la séance académique, une messe fut célébrée en la Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, à la mémoire des directeurs, professeurs et élèves défunts, et plus spécialement de ceux morts au cours de la seconde guerre mondiale.

Ensuite, vers 10 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fut reçu à Son arrivée à l'entrée de l'Athénée par M. Jean-Pierre Stein, Directeur, et conduit dans la salle des fêtes où la chorale de l'Athénée exécuta sous la direction de M. Norbert Thill, professeur de musique, l'hymne de la Maison grand-ducale.

Parmi les nombreux invités d'honneur on remarquait S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Nicolas Hoss, Président de la Chambre des Comptes, MM. Fernand Lœsch et Nicolas Margue, Députés, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, MM. Nicolas Rollinger, Georges Reuter et Lucien Kœ-

nig, Echevins de la Ville de Luxembourg, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, MM. les Directeurs des Administrations de l'Etat, MM. les Directeurs des Etablissements d'enseignement secondaire, normal et professionnel, Mgr. Alfred Mille, Directeur du Grand Séminaire, M. Ernest Wurth, Commissaire de district, M. le Chanoine Joseph Reckinger, Directeur du Convict épiscopal de Luxembourg, M. l'Abbé Alphonse Turpel, Directeur de l'Institut Saint-Jean, Mgr. Mathias Erasmy, Curé-Doyen de la Ville de Luxembourg, M. Albert Nothumb, Inspecteur principal de l'Enseignement primaire, M. René-Louis Peulvey, Directeur Général de Radio-Luxembourg, M. le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, les anciens directeurs et professeurs, le corps des professeurs ainsi que plusieurs délégations d'élèves des associations estudiantines.

La séance fut ouverte par M. J.-P. Stein, Directeur de l'Athénée, qui prononça l'allocution suivante:

« Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs,
Chers Collègues,
Mes chers Elèves,

Il est dans la vie des fiertés légitimes comme il est des émotions justifiées: Les 350 ans de notre Athénée que nous fêtons aujourd'hui font naître en nous les unes et les autres.

Surgie à l'aube des Temps modernes, fruit de la Renaissance, investie d'une mission éducatrice et chargée d'une tradition intellectuelle hors de pair, enracinée dans les couches les plus profondes de notre vie nationale, cette école se devait de marquer aux yeux de tous le présent tournant dans sa rayonnante et glorieuse destinée. C'est à quelques instants de recueillement et de souvenir que, sous le signe de la fidélité, l'Athénée convie aujourd'hui ses protecteurs, ses anciens et ses amis.

Monseigneur le Prince de Luxembourg nous a fait l'honneur de venir témoigner ici la bienveillance que la Maison Souveraine porte à notre école. Nous tenons à L'assurer combien le corps professoral et les élèves sont sensibles à cette marque d'intérêt.

Aux hautes autorités qui rehaussent cette cérémonie par leur présence, et tout particulièrement aux

dirigeants de notre pays, nous exprimons notre gratitude et nous sommes fiers de les accueillir dans cette vieille maison qui, nous le savons, les compte nombreux parmi ses anciens. Leur fidélité qui les honore et nous touche, est aussi celle, nous en sommes sûrs, des innombrables anciens élèves et amis de l'Athénée — dans le pays et à l'étranger — qui sont avec nous de cœur et de pensée aujourd'hui. Que les ondes qui porteront aux échos lointains cette solennité, leur fassent parvenir le salut cordial que leur adresse l'école de leurs jeunes années, l'*alma mater* qui, en leur transmettant l'héritage des siècles, les a aidés à devenir des hommes.

Leur pensée comme la nôtre embrasse en ce moment tous les directeurs, les professeurs et les élèves défunts qui ont hanté ces lieux de l'esprit pour œuvrer ensemble dans l'accomplissement de ce grand dessein jamais achevé: faire sortir la lumière des ténèbres, la forme du chaos, l'idéal de la nature.

A ces défunts et surtout à ceux d'un récent passé douloureux nous avons voué ce matin une pensée pieuse pendant la messe commémorative que Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur a bien voulu célébrer pour eux.

Il me tient à cœur de remercier spécialement Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, ancien professeur de l'Athénée, d'avoir accepté de prendre la parole aujourd'hui.

Je salue enfin ceux qui tiennent entre leurs mains le sort intellectuel et moral de l'Athénée: j'ai nommé Messieurs les membres du Corps professoral. Qu'ils trouvent ici la reconnaissance de leur Directeur pour la collaboration dévouée dans l'accomplissement de la difficile et belle tâche qui, journalièrement, nous réunit sous un même toit, mais aussi pour la preuve de vitalité et de rayonnement moral de leur école, que beaucoup d'entre eux ont donnée en rédigeant les chapitres de notre livre commémoratif qui est, comme le dit son avant-propos, à la fois un bilan, un panorama et une promesse d'avenir. C'est lui qui restera comme le jalon indélébile de cette commémoration du milieu du vingtième siècle.

Dans ce même livre nous avons accueilli avec joie et gratitude le témoignage de quelques anciens que la renommée a élevés aux yeux des hommes: de Paris et de Rome, du Portugal et des Etats-Unis, leur voix, chargée de mélancoliques souvenirs, nous est parvenue.

Monseigneur, Excellences, Messieurs,

Ce serait faillir aux devoirs de ma charge et décevoir l'attente de la brillante assistance réunie aujourd'hui dans nos murs que de ne pas faire le point et de ne pas évoquer ici trois aspects qui sont comme autant d'impératifs catégoriques d'une école qui se veut fidèle à la loi propre: celle de tenir courageusement le flambeau de la culture et de promouvoir le vrai, le bien et le beau.

Le vrai: le chronogramme du 350^e anniversaire invoque Athéna, la protectrice de l'intelligence lucide.

Le souci du bien: notre devise le proclame: Science et conscience.

Le beau: ici nous hésitons, ici nous nous interrogeons: l'œuvre de la culture, même accomplie dans des conditions matérielles ingrates, peut aboutir, certes, à l'affinement de la sensibilité chez des natures privilégiées, mais à parler franchement: comment ne pas voir que le sort matériel fait aux études dans cette vieille maison aux servitudes accablantes ne permet que difficilement cet épanouissement, cette heureuse cohabitation avec la beauté sensible que l'idée même des études classiques réclame si impérieusement. Et ainsi surgit à nos yeux notre troisième préoccupation majeure: la construction du nouvel Athénée.

La plaque qui commémore le 350^e anniversaire de notre école porte en chronogramme l'inscription:

Limina Palladis haec, alto sacrato labore.

Voici le seuil de Pallas, de hauts efforts le consacrent.

N'est-il pas juste, en effet, qu'à l'entrée même de l'Athénée surgisse la figure de l'antique déesse qui lui donne son nom et qui, par-delà tant de siècles, est restée l'emblème d'indispensables vertus, l'idée même d'un des moments les plus mûrs de l'homme? Que sa présence, que son sourire, que le symbole d'une si limpide Energie ne cessent d'encourager les efforts qui, dans ces murs, voudraient si sincèrement fixer et perpétuer sa leçon de lumière et de vie agissante.

Notre monde, en dépit de ses confusions et de ses impuissances, croit toujours à l'intelligence, à la raison, à la piété, aux droits de l'homme. Dans un tel univers, "nous retrouverons toujours, s'offrant d'elle-même pour faire un bout de chemin avec nous, l'ombre amie de Platon et de Virgile, comme nous ne cesserons d'y retrouver l'Évangile".

Il est réconfortant de voir que dans notre époque utilitariste, où la tendance industrielle si volontiers fait la guerre aux "Latinistes", et bien davantage à l'Hellénisme, un nouveau courant classique gagne en force et qu'il subsiste des idéalistes qui ont reconnu le danger et n'hésitent pas à lutter pour le maintien du grand héritage culturel qui a été transmis comme un legs par nos ancêtres. Car si nous voulons maintenir notre rang dans le monde de la pensée, façonner les esprits, former les caractères, laissons dans l'éducation de notre élite intellectuelle, sans fermer les yeux à la part de l'utile dans la vie moderne, toute son importance aux études classiques.

Conscient de sa haute mission actuelle, l'Athénée, tout en restant fidèle à ses sources, est cependant attentivement ouvert sur les réalités contemporaines. "A travers le chœur des grandes voix éternelles", il fait entendre les appels du jour.

Dans un monde où le problème crucial pour l'homme sera d'affronter et de dominer les immenses forces qu'il a déchaînées, nos maîtres s'évertuent à préparer les jeunes durement engagés dans l'existence à sauvegarder leur humanité, à développer en eux, en même temps que de solides habitudes intellectuelles, le sentiment de leur dignité et de leurs responsabilités.

Le nouveau drapeau de l'Athénée porte l'inscription: "Science et Conscience".

En adoptant comme devise la fameuse formule de Rabelais, l'Athénée entend rester fidèle à l'authentique culture humaniste qui réalise l'union de la science moderne et de la sagesse traditionnelle, en insérant les progrès scientifiques dans le culte des valeurs spirituelles et morales qui font l'éternelle grandeur de l'homme.

Fort de la compétence et du constant dévouement de son corps professoral, l'Athénée entrevoit son avenir avec confiance. Malgré toutes les ruptures de continuité historique, tous les ébranlements sociaux, tout le trouble présent, toute la menace de l'avenir, il se fait dans l'humanité de l'enseignement quotidien et la calme sérénité des voies séculaires un bon travail de l'esprit.

Quelques défauts qu'elle puisse avoir, la jeunesse d'aujourd'hui mérite qu'on vienne en aide à son courage et à sa volonté de voir clair et de penser franc. Constatons qu'elle n'est pas sans rencontrer sur son chemin des hommes qui, munis eux-mêmes des plus hautes valeurs, riches du passé, soucieux de l'avenir et amis du présent, assurent les relais.

La jeunesse nombreuse qui dans cette vieille maison se lève, prête à de grandes tâches, attend de nous, ses aînés, que nous témoignions à tout ce qui est de l'esprit une estime pure et désintéressée et à assurer, autant qu'il dépend de nous, les conditions favorables au plein épanouissement de ses virtualités et aspirations.

Une de ces conditions, importante à tous les points de vue, concerne le cadre matériel de l'enseignement: les locaux scolaires.

Après trois siècles et demi d'union ininterrompue, notre institution jubilaire s'est déclarée en instance de divorce avec son bâtiment primitif dont le cadre étriqué et vétuste ne répond plus aux conditions d'espace et de confort qu'on est en droit d'exiger d'une école de cette envergure.

Tout édifice est soumis à l'usure inexorable du temps et à l'évolution des besoins auxquels il est appelé à servir.

Le bâtiment de l'Athénée porte son âge avec une dignité extraordinaire, mais après avoir hébergé pendant des siècles une jeunesse exubérante, il est arrivé à ce sommet de la route où commence l'abrupt versant, au bout duquel attendent le silence et la paix.

La prospérité qui nous entoure actuellement et qui voit s'édifier dans nos campagnes des bâtiments scolaires de premier ordre, construits à la sagesse et à la gloire des dirigeants de notre peuple, supporterait mal à la longue l'étonnant déclassement matériel de notre institution vénérable entre toutes, qui se flatte d'être à la base de cette prospérité, parce que celle-ci est pour une part importante l'œuvre de ces hommes d'élite qu'elle a formés.

Les transformations successives qui à notre grande satisfaction ont été appliquées à l'Athénée depuis quelques années grâce à la compréhension efficace des Ministres de l'Éducation Nationale et des Travaux Publics n'ont fait que remettre en valeur un

édifice qui, par son caractère historique et ses qualités architecturales, est destiné à perdurer, du moins dans ses parties centrales, sous quelque étiquette que ce soit. Et si un jour, que je désire aussi proche que possible, il passe sa destination originelle à un nouveau bâtiment moderne plus conforme aux besoins de notre époque, il offrira, en revanche, ses services à d'autres institutions d'ordre culturel. On constatera alors que les récents travaux de modernisation qui ont été effectués sous le coup des besoins immédiats n'auront rien perdu de leur utilité ni de leur valeur.

Quant au nouvel Athénée même, le problème est devenu important et difficile; chaque année qui passe en augmente l'importance et la difficulté. A une œuvre devenue d'aussi longue haleine s'applique le mot de Liautey: "Il faut commencer tout de suite."

Que les autorités supérieures fassent donc le nécessaire pour faire entrer dans la phase de la réalisation le projet d'érection conçu dès avant la guerre. Qu'elles créent un centre modèle pour l'enseignement secondaire classique présentant tous les organes essentiels d'une école vraiment digne de notre époque, organes qu'en partie nous ne possédons jusqu'ici que sous une forme précaire, à peine à la mesure des nécessités les plus strictes.

Foyer de la grande tradition classique, ce nouvel établissement contribuera de façon marquante à l'élargissement perpétuel des possibilités et privilèges que notre siècle voit accorder dans le domaine de l'éducation à chaque nouvelle génération.

Il aura sa mission à remplir dans une nouvelle Europe qui, mère spirituelle de la civilisation, sera d'autant plus vivante qu'elle restera liée avec cette Europe d'avant la lettre qui est la culture grecque et latine.

L'Athénée vient d'ouvrir la seconde étape vers son quatrième centenaire.

Cet événement ne doit pas seulement être l'occasion d'exalter l'œuvre accomplie et de rendre hommage à ses artisans en évoquant d'émouvants souvenirs.

Qu'il soit avant tout, en ce milieu de siècle, prise de conscience des longues perspectives qui apparaissent à travers les pages de notre publication jubilaire, élan vers de plus amples possibilités, source de nouvelles énergies. Les sillons des anciens garantissent les moissons futures.

Dans la vie désaxée de l'après-guerre, la mission des éducateurs se hérissé de difficultés jusqu'ici inconnues. Pour sauvegarder et maintenir intacte la réputation solide de l'Athénée, concorde, labeur et dévouement collectifs s'imposent à tous ceux qui détiennent les destinées de notre Ecole. Nous sommes de ceux qui, avec une ferveur confiante, escomptent cette union de tous les efforts.»

Après un interlude musical, M. le Professeur Ludovicy prononça un discours sur l'« Eloge de la Diversité » dont voici les termes:

« Eloge de la Diversité. »

Ce titre prête à confusion — et je m'en excuse —, à une assez grave confusion même, comme si je

voulais prôner la dispersion de ceux qui ne font que toucher aux choses sans rien approfondir, la précipitation de ceux qui jugent tout sans rien connaître, ou la mollesse éclectique d'une pensée qui accepte tout sans rien juger. Je ne louerai certes pas le culte de l'incompétence, de l'à-peu-près, du vain bavardage; ni la prédominance de la quantité sur la qualité, ni la prétention vaine à un savoir universel toujours impossible (et aujourd'hui plus que jamais), ni enfin le lot des jugements tout faits qui dispensent d'y aller voir. Ce que je voudrais louer, c'est une formation assez souple et assez variée pour que tous les aspects fondamentaux d'une culture vraiment humaine soient accueillis avec sympathie et que la diversité des hommes, de leurs esprits et de leurs œuvres, loin d'être une barrière et un obstacle, soit un stimulant et un enrichissement.

Il est heureux qu'il existe l'incorruptible rigueur des méthodes mathématiques, des faits et des lois scientifiques. Si je n'en parle pas davantage, c'est que je voudrais me borner à ce que je connais par un contact plus personnel: Il y a aussi l'expérience de l'humain, et ses exigences sont plus souples. Jamais deux hommes ne se ressemblent absolument — ce serait d'ailleurs dommage. La variété des types humains nous attire, nous séduit, nous enchante — nous agace souvent, c'est entendu, mais pour qui veut voir l'aspect positif des choses, et les possibilités de réalisation humaine, elle représente une grande richesse. La perfection n'étant pas de ce monde, nos diverses imperfections ont de quoi se compléter. Les peuples ne se ressemblent pas davantage, ni les époques, ni les langues, ni tout ce qui fait les civilisations. Une œuvre antique et une œuvre moderne, une œuvre française, anglaise ou allemande, toutes, à partir d'un certain niveau spirituel, répondent par des voies diverses au besoin de s'exprimer, de créer, d'approcher un idéal de vérité, de beauté, de noblesse. Il y a sans doute aussi le mensonge, la laideur, la bassesse. Il serait sot et dangereux de vouloir l'ignorer, plus sot et plus dangereux encore de trop fixer les regards sur ces aspects négatifs en une attitude haineuse et rancunière. Que notre diversité soit la vivante diversité des valeurs positives! Tout homme (à moins d'être absolument avili), tout peuple (à moins d'être tout à fait déchu) apporte quelque chose qui lui est particulier; — vouloir tout niveler au nom d'un vague idéal de civilisation universelle serait un crime contre ce qu'il y a en chacun d'irremplaçable. Les anciens nous ont transmis des valeurs qu'il serait fou de vouloir intégrer telles quelles dans notre vie du XX^e siècle, mais qui gardent une charge suffisante d'humanité pour nous toucher encore. Les abandonner serait nous appauvrir. Les nations et les époques les plus diverses ont contribué à nous constituer un patrimoine spirituel; nous ne sommes pas sans ancêtres; mais il faut apprendre à les connaître! De grandes créations littéraires ou artistiques ont prodigieusement transformé la sensibilité: qu'on pense à ce que Pascal a apporté à la sensibilité religieuse, à ce que les grands poètes du XIX^e ou du XX^e siècle ont ajouté au sens du mystère! Et si, dans le domaine des idées, il faut prendre position, fermement, mais sans

étroitesse ni fanatisme, dans le domaine de la sensibilité il faut s'ouvrir à une large compréhension de tout ce qui est humain.

Chacun réagira d'une façon personnelle à cette diversité qu'on lui propose; mais il faut que ce soit du dedans qu'on saisisse les choses, qu'on les intègre pour façonner son âme. Un jour amène le contact intime avec une œuvre ou une pensée dont nous nous occupons longuement parce qu'elle répond à nos questions, à nos exigences, à nos doutes, parce qu'elle nous agace peut-être et nous attire à la fois, parce que nous y flairons l'ami ou l'adversaire ou les deux, l'ange contre lequel nous devons lutter afin qu'il nous bénisse — cette rencontre peut se faire d'une façon très imprévue, à tel moment de notre évolution ou de notre détresse. Mais pour qu'elle puisse se faire, il faut une formation aussi large que possible, qui fasse connaître et comprendre et aimer la diversité des hommes, des peuples et des temps et qui s'arrête sur les sommets pour donner le sens des valeurs. C'est alors que Platon ou Virgile, Montaigne, Pascal ou Descartes, Shakespeare ou Gœthe, ou une œuvre de la sculpture, de la peinture, de la musique se mettra peut-être à nous parler; une conversation avec les meilleurs esprits du passé et du présent s'ébauche, un choix se fait, des amitiés se nouent, sans que les valeurs complémentaires soient rejetées. Il suffit pour cela qu'il y ait dans les hommes et leurs œuvres assez de diversité pour stimuler l'intérêt, assez de profonde ressemblance humaine pour que ces hommes et ces œuvres nous restent accessibles. Une vaste compréhension permettra alors à chacun de faire un large accueil et un choix avisé pour constituer sa personnalité propre. Et si l'atmosphère de l'école ne permet malheureusement pas de le faire toujours dans cette joie qui serait si nécessaire, c'est là cependant qu'il faut voir un élément essentiel de nos efforts toujours si faibles et si insuffisants pour former la jeunesse; même si nous sommes loin d'atteindre le but proposé, ce but est assez beau pour justifier largement tous les efforts dépensés pour en approcher.»

L'orchestre et la chorale de l'Athénée exécutèrent ensuite une cantate de Roger Linster, étudiant ès lettres, musique de Norbert Thill.

Pour clôturer la série des discours, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, prit la parole et prononça une longue allocution qui fut vivement applaudie par toute l'assistance. Nous reproduisons ici cette allocution d'une très haute élévation d'esprit:

« Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs,
Chers élèves,

Un jubilé, le mot le dit, nous invite à fêter et à festoyer, à sortir drapeaux et fanfares, à ouvrir les cœurs à la générosité et à la jubilation.

Dans la province pédagogique il est une occasion de faire œuvre d'érudition et de méditation. Chacun son genre. Ces cohortes d'élèves si

gais et si turbulents quand ils essaient autour de ce bâtiment et le remplissent d'une rumeur et agitation sympathiques, aujourd'hui se rangent en colonne disciplinée et se composent une mine grave et solennelle. On pourrait les considérer comme la dernière légion d'une armée pacifique en marche le long de trois siècles et demi, et qui déferlent en vagues de générations successives par le portique de cette institution. Pour nous ils sont l'avant-garde des générations futures qui passeront sous un portique neuf par un enseignement rajeuni, saluant avec respect Pallas Athéna, la Vierge païenne qui porte le casque protecteur et vénérant avec amour la Vierge chrétienne qui porte l'Enfant Sauveur; l'une antique symbole de toutes les lumières de l'intelligence — l'autre incarnation vivante de toutes les noblesses et grandeurs de la Charité.

Chers élèves,

Pour nous, vos aînés de plusieurs décades d'années, cette fête nous invite chacun à refaire le parcours, si bref et déjà si lointain, de notre voyage scolaire — de pratiquer ce que Platon appelle: *deuteros plous*. Elle nous invite à descendre la pente des siècles où se déploie l'histoire de l'Athénée. On peut ne considérer dans cette histoire que la menue chronique d'événements éphémères, le plissement de surface des eaux, on peut aussi y découvrir le mouvement des lames de fond, les grands courants d'idées et de forces qui soulèvent et portent toutes les vies et toutes les institutions. Car le moindre flot participe encore aux vastes mouvements de l'océan.

Essayons aujourd'hui de voir grand et d'atteindre quelques sommets d'où se découvre le panorama des plans et des fondements spirituels de l'Athénée.

Je sens, hélas, toute mon indignité et impuissance; il y a trop longtemps que j'ai déserté limina Palladis haec, pour vaguer témérairement dans les parages si peu apolliniens de la politique. Qui m'aidera à remonter vers le royaume des esprits et des idées purs! *Eis topon hyperouranion*.

Suivons plutôt docilement les pas des maîtres pédagogiques qui viennent de nous conduire par les sentiers fleuris de l'atticisme le plus pur au pinacle de cette fête d'où notre regard embrasse les grandes perspectives du problème de l'Athénée et de notre enseignement secondaire.

Et d'abord, n'y a-t-il pas une similitude frappante entre la situation faite à l'humanité présente et celle où débuta le collège de Luxembourg. Un schisme immense avait, à peine un siècle plus tôt, brisé l'unité spirituelle de l'Europe et séparé par une ligne de partage idéologique deux blocs, celui de l'est et de l'ouest. Une grande puissance asiatique pressait sur les portes de l'Europe chrétienne déchirée et affaiblie par ses rivalités et dissensions. De grands esprits, les grands humanistes du 16^e siècle avaient vu échouer leurs plans généreux d'unification basés sur la synthèse de la tradition gréco-romaine et de la religion chrétienne.

Quand les disciples de saint Ignace fondèrent le collège de Luxembourg, le problème de l'unification spirituelle et politique de l'Europe était loin d'être résolu; ils le reprirent — avec des méthodes nouvelles dont une des plus généreuses était leur enseignement basé sur un humanisme dévot ou chrétien — donné dans leurs célèbres collèges.

Ne sommes-nous pas présentement engagés dans une situation et placés devant des problèmes analogues? La ligne de partage idéologique est plus nette et la division plus profonde, la coexistence, la collaboration et l'unification des continents plus difficile, mais essentiellement du même ordre et de même nature, je veux dire spirituelle. L'Athénée de 1955 — comme le collège de 1603 — est un modeste poste d'avant-garde de l'humanisme conciliateur et pacificateur. Est-il toujours à la hauteur de cette tâche? Est-il encore sur d'autres points et secteurs une force vive et agissante, pointée vers les problèmes de notre époque?

A chaque tournant de l'histoire il se pose un problème d'adaptation, car si distant, si intemporel, si indépendant que soit un système d'enseignement, il ne saurait faire abstraction des situations concrètes de la vie politique, économique et sociale, et à plus forte raison de la vie spirituelle. L'Athénée a souvent eu à faire des mutations et adaptations plus ou moins brusques. Notre génération à coup sûr se trouve à l'aube d'une ère nouvelle. On lui a déjà trouvé des appellations appropriées «atomique ou planétaire ou simplement technocratique». Les cadres de la vie humaine sont profondément changés. La face de la terre est transformée. Et d'abord elle s'est couverte d'une population de deux milliards d'individus, groupés en des masses et collectivités qui croissent et grossissent à vue d'œil et sont de plus en plus gagnés par de vastes courants de volonté, d'aspirations, de sentiments, en un mot qui deviennent d'immenses champs de forces, s'entrecroisant, se juxtaposant et parfois se heurtant en des chocs meurtriers. On dirait un chantier mondial, presque un champ de bataille en préparation. L'époque des grandes masses et foules humaines est arrivée! Et quels changements depuis dix ans sur la mappemonde politique et militaire! Quels bouleversements dans les structures économiques, quelles transformations dans les idées et dans les mœurs depuis à peine un demi-siècle! Visiblement, l'humanité entière et chacun de nous en particulier, comparé aux années d'avant-guerre, nous avons accompli un virage de 90 degrés au moins. Seul demeure stable et inchangé le grand invariant de l'histoire humaine, la petitesse et l'étroitesse des cœurs et des esprits, l'inconscience et l'incompréhension des foules et des élites. «Der kleine Gott der Welt bleibt stets von gleichem Schlag und ist so wunderbarlich als wie am ersten Tag.»

De grandes choses se préparent. Mais nos vues sont aussi myopes que jamais. Malgré les

théories des astronomes, les planètes nous apparaissent comme un minuscule point lumineux sur une voûte limitée. Les grands événements historiques nous échappent autant que les grands mouvements stellaires. Il n'est pas donné à beaucoup d'hommes d'éprouver le frisson d'angoisse de Pascal devant le silence éternel des espaces infinis et l'étonnement admiratif de Kant pour le ciel étoilé. Pendant que saint Paul prêchait sur l'Acropole aux intellectuels de la cité de Pallas Athéna l'Évangile du Christ et donnait le branle à l'immense révolution chrétienne, Ponce-Pilate, dans une station balnéaire de Sicile, soignait ses rhumatismes et ne se souvenait même plus du nom de celui qu'il avait livré à la fureur sanglante de la populace. La plupart des hommes sont comme les disciples du Christ qui dorment sous les oliviers, quand à proximité se passent les grandes tragédies des consciences et des âmes.

Allons-nous dormir aussi pendant que s'accomplit de par le monde une des plus grandes révolutions de notre histoire humaine? Voilà ce qui m'inquiète: de voir notre jeunesse occupée par ses exercices de classe, penchée sur les beaux vieux livres millénaires et séculaires, s'occuper de l'histoire d'époques révolues, étudiant des langues mortes, vivant en pensée et dans des époques et parmi les hommes disparus; une jeunesse retenue et engagée dans l'étude abstraite de la nature et traçant sur des feuilles volantes des figures d'une géométrie éternelle. Je me demande avec eux, ces jeunes élèves de notre enseignement classique, si nous ne sommes pas restés à l'arrière de l'humanité en marche, tout en nous donnant l'illusion d'être son avant-garde? Je comprends leurs scrupules, leurs doutes et leurs alarmes, quand je songe qu'à l'autre partie du continent, à deux heures d'avion de chez eux, dans les grands empires de l'Est, une autre jeunesse, elle aussi d'élite, est engagée à fond et à corps perdu dans la vie de son époque et de son pays, se prépare tout droit et sans détours à comprendre les rouages de la vie et à y occuper le plus vite possible un poste et un service de citoyen, d'ouvrier ou de technicien, à revêtir une fonction spéciale, définie, limitée et imposée dans la vaste entreprise collective de l'Union des Républiques Socialistes.

Je connais des jeunes parmi les élèves comme parmi les professeurs, les avocats, les médecins, les ingénieurs que la confrontation de notre enseignement avec la situation du monde actuel laisse inquiets et en état d'alerte. Ils ne sont pas loin de faire de ce jubilé une cérémonie d'adieu; ils voudraient élargir le geste de leur directeur qui vient de donner la bénédiction tombale au vieux bâtiment et l'étendre sur l'institution même. Ils se trompent sur les intentions de leur directeur et celles du Gouvernement et de son Président, lui-même humaniste de la grande école. Si nous sommes décidés à aménager à l'Athénée une demeure plus digne, nous le ferons selon le rite des anciens Romains qui empor-

taient les dieux de la maison abandonnée et les réinstallaient dans le nouveau foyer. Car nous pensons que nous aurons besoin à l'avenir des humanités et nous songeons plutôt à les approfondir qu'à les rétrécir. Entrons un moment, si vous voulez, dans la discussion du problème et ramenons-le à ses trois aspects essentiels: quel est le rôle de l'enseignement secondaire? quel doit être son programme? et quels doivent être ses méthodes et son esprit?

Sur le but de l'enseignement secondaire, deux conceptions s'opposent et s'affrontent: l'une dite utilitaire qui attend que nous préparions les jeunes gens par la voie la plus directe et la plus rapide et la moins coûteuse à une carrière, et — comme les carrières se spécialisent de plus en plus — à une spécialité. Ainsi, notre enseignement professionnel et technique entend faire en un temps record des artisans, des techniciens, des ingénieurs et d'autres déjà réclament que nous préparions le plus vite possible des fonctionnaires de l'administration, des juristes, des médecins, des architectes. Et cela semble à beaucoup de contemporains la plus pure sagesse. Que de temps à gagner, que d'efforts et que d'argent à économiser!

Par conséquent, les programmes peuvent se réduire au strict minimum. Il faut si peu de mathématiques et de sciences naturelles pour faire un philologue, un juriste, il faut si peu de langues, d'histoire et de philosophie pour faire un ingénieur ou un médecin.

Et les méthodes? Comme nos trains de grandes communications: directes et rapides. De la pratique, du laboratoire, de l'atelier et surtout de la débrouillardise. Puisque la pratique du métier pousse à la spécialisation et à la division du travail, chacun aura son petit coin. L'un servira la machine à calculer, l'autre la machine à taper, l'un en médecine traitera le nez et l'autre les oreilles ou les dents ou quelque autre organe. Au génie civil, l'un traitera le béton, l'autre l'asphalte. En droit, l'un fera le civil, l'autre le pénal. Dans l'enseignement, l'un traitera la grammaire, l'autre les textes, l'un la géométrie, l'autre l'arithmétique et ainsi jusqu'à la fin de sa carrière. Quels maîtres nous seront, quels foudres dans notre spécialité!

S'il ne fallait apprendre que ce que notre métier réclame de nous, quel pauvre bagage nous aurions sur le dos! et quel piètre personnage nous ferions! et quelle humanité au rabais nous serions! Les Grecs avaient un terme pour désigner l'homme d'un seul métier: *ho banausos*, Banausentum en allemand, pour lequel la langue française a refusé de créer un équivalent.

Est-ce là où nous voulons en venir? Je n'ignore pas que cette conception est forte de la logique interne de notre civilisation technocratique qui impose la division du travail, donc la spécialisation de la fonction et donc la spécialisation de la formation. Et c'est sur ce point précis, sur ce problème crucial que notre époque

doit prendre une décision. Faut-il nous arrêter ou faut-il céder à la pression immédiate ou faut-il s'opposer résolument, aller de l'avant et refouler la tendance utilitaire et technocratique? Faut-il maintenir et même renforcer l'autre conception du rôle, des programmes et des méthodes de notre enseignement secondaire, proclamer avec plus d'énergie encore que sa mission est la Paideia, la formation de l'homme, de l'homme universel, de l'homme tout court? Et après seulement du citoyen, du fonctionnaire, du spécialiste. En d'autres termes, faut-il imposer à notre époque un enseignement humaniste, les humanités? Nous serions fidèles à une loi profonde de l'histoire humaine que le grand philosophe-historien anglais Toynbee a formulée ainsi: Challenge and response, défi et réplique. Le défi est lancé par la technocratie qui est une force de propulsion comme tous les mouvements jeunes; elle s'impose et en impose. L'humanisme en est la réplique et agit comme les forces de tradition avec modestie et réserve. Fait curieux: c'est précisément le monde de la technocratie, c'est-à-dire la grande industrie, les écoles techniques supérieures, les associations d'ingénieurs qui, en ce moment, esquissent le mouvement de défense, un mouvement pour ainsi dire d'autorégulation. Ainsi les professeurs de l'École Polytechnique de Zurich, ainsi les associations d'ingénieurs de Benelux supplient les Gouvernements de renforcer la formation générale des ingénieurs par les études classiques, le latin et même le grec. A nous la spécialisation, disent-ils, et le plus tard possible. Et des renforts leur arrivent de tous les points de l'horizon. Un de nos meilleurs juristes réclame dans un ouvrage récent un humanisme juridique, les médecins réclament un humanisme médical, l'université de Liège institue un humanisme technique. Il y a longtemps qu'on réclame un humanisme politique et même un humanisme religieux. L'extrême diffusion et popularité du terme (l'existentialisme veut être un humanisme, le communisme veut être un humanisme) d'humanisme indique que nous sommes en présence d'un phénomène général, d'un courant d'idées, d'un mode et peut-être aussi d'un courant de forces.

Mais, dira-t-on, est-il besoin du grec et du latin pour former l'homme? Je n'oserai l'affirmer sans réserve et de façon péremptoire. Tout, en effet, dépend de l'esprit et des méthodes. On peut enseigner le latin et le grec, lire Platon et Virgile sans qu'il en sorte le génie des humanités. Un professeur qui ne saurait faire entrevoir dans Virgile « la lueur étrange que le vers porte parfois à sa cime », qui ne réussit à empoigner ses élèves par l'émotion tragique d'Eschyle, n'aurait pas accompli sa tâche d'humaniste. Par contre, tel professeur de sciences, de droit, d'histoire ou de littérature moderne, qui a réussi à éveiller les esprits aux vastes pensées et au goût de la science et de la sagesse, aura fait œuvre d'humaniste. Car c'est l'esprit

qui fait l'humaniste, et non la lettre, ni les lettres. Si la lettre seule devait prédominer, c'est-à-dire la lexicologie, la grammaire, la métrique, en un mot la technique du langage, alors mieux vaudrait une traduction d'Eschyle qu'une mauvaise interprétation de l'original. Mais rien ne saurait équivaloir à la fortune de l'original compris dans son intégralité. C'est de ce bonheur que parlait Anatole France, quand il proclamait « heureux ceux qui frissonnent au miracle de la poésie grecque et latine et de ce millier de vers qui, s'ils périssaient, appauvriraient la terre » et dévalueraient la vie.

Qu'est-ce donc qui fait l'essence des humanités? Faute de temps, laissez-moi ramener la réponse à quelques formules simples. Les humanités obéissent au principe de Pascal: Ceux-là se trompent qui ne voient qu'un côté des choses. Cherchez les deux vérités contraires.

L'humaniste recherche la connexion et non la séparation, il exclut le moins possible, il inclut le plus qu'il se peut. Il recherche la diversité et son unité. Il dit que l'un et l'autre et non l'un ou l'autre; il affirme et réalise la coexistence, le rapprochement, l'interdépendance et la collaboration... Ainsi quand ce jeune professeur de latin en l'année 1905, nous arrachant à la danse des substantifs et des verbes de la grammaire latine nous ouvrit des perspectives sur les horizons de la civilisation romaine, dont ces vocables n'étaient que d'infirmités fragments et déchets, il nous a donné une première empreinte, un premier élan, pour ainsi dire le baptême des humanités. Sur ces humbles exercices grammaticaux, nos jeunes esprits se sentaient pousser les ailes pour les futures ascensions.

Je me souviens de certaines leçons de géométrie en III^e où le professeur mathématicien-humaniste nous dicta les théorèmes d'Euclide et des problèmes d'application en grec et rattacha ainsi nos exercices scolaires aux grandes perspectives de l'histoire et de l'esprit humain. Humanisme en action et application du 2^e principe:

L'humaniste ou les humanités placent l'homme dans les trois dimensions du temps: le passé, le présent et le futur. L'humanisme nous fait comprendre que nous vivons sur un héritage et patrimoine spirituel, qu'il se sent l'obligation de conserver, de propager et de continuer. Il se sent une filiation aussi lointaine que l'humanité du passé et une parenté aussi vaste que l'humanité du présent. Et il se sent une responsabilité qui déborde sur l'avenir. Il est humain, il est universaliste... Ainsi je me souviens de certaines leçons de III^e où un professeur, bardé de théologie et de philosophie, nous expliquant la poésie philosophique de Schiller, nous conduisit degré par degré aux abords de l'idéalisme de Kant et de là à celui de Platon et nous fit comprendre qu'il y a une parenté des siècles, une ligne de crête qui va de sommet en sommet

et sur laquelle marche une élite humaine, une race qui ne se reconnaît pas à la couleur des yeux ou à la configuration des crânes, mais aux grandes affinités spirituelles. Il nous fit comprendre qu'il y a une filiation généalogique des esprits, plus profonde que celle du sang, un empire des esprits qui, au fond, fait la véritable unité de l'espèce humaine.

3^e principe: L'humanisme est vivant et incarné! L'humaniste affirme enfin l'universalité et la communauté des esprits, mais il n'en oublie pas les autres communautés, celles de la patrie, de la cité, de la famille. Qui de mes camarades de l'année 1912 ne se souvient pas des leçons d'un véritable humaniste, professeur de grec et d'allemand, qui, sur les textes de Thucydide et la célèbre oraison funèbre qu'un Président de Gouvernement prononça devant un monument aux morts, nous fit comprendre la grandeur d'une politique qui visait à faire de la cité athénienne une terre des hommes libres, fiers et valeureux.

Eternelle présence, actualité et universalité des grands esprits et des grands créateurs. Je l'ai expérimenté souvent sur mes élèves, ainsi quand, un jour, après avoir achevé un cycle de leçons sur l'éloquence française, je lus à mes élèves un texte que je les priai de situer. Ils l'attribuèrent unanimement à Jaurès. Or, le texte était tiré du sermon de Bossuet sur l'éminente dignité des pauvres. Erreur de perspective de la part des élèves? Non, parenté des grands esprits. Un jour, je lus aux élèves de 1^{re} latine un texte qu'ils attribuèrent spontanément à Nietzsche. Or, c'était la traduction d'un passage du Gorgias de Platon. Un passage des confessions de saint Augustin passa pour un texte de Bergson. Ainsi circule à travers les littératures de tous les temps un courant d'humanité que les humanités ont à capter et à diriger sur les jeunes esprits. C'est alors qu'apparaît la modernité des anciens et l'ancienneté des modernes. Et l'on ne s'étonnera pas qu'au sortir d'une lecture au théâtre de Luxembourg de l'Electre de Sophocle quel qu'un me demandât, si l'on n'avait pas un peu rafraîchi et modernisé le texte. Non, Sophocle n'a pas besoin d'être modernisé, il est de tous les temps, il est de l'humanité.

4^e principe: Les humanités sont une attitude de l'esprit, une sagesse. Et c'est ce qui fait leur valeur d'actualité pour une époque qui manque tellement de sagesse. La technique, aujourd'hui, nous domine. Elle est notre destin, elle sera notre perte si elle triomphe, elle sera notre salut si elle s'associe à la sagesse. Nous savons que la technique ne suffit pas pour faire une vie humaine, pour faire une civilisation. Pour construire des routes, il suffit de technique et de finances, mais pour les utiliser il faut une

sagesse, un code. Pour produire les biens de consommation, il suffit de matières premières, de machines et de travail humain. Mais pour les distribuer parmi les hommes, il faut: une justice, une politique, une sagesse. Pour produire des médicaments, il suffit de science et de technique. Pour les utiliser, il faut une sagesse qu'est la médecine. Pour diriger des machines, il suffit de science et de technique, mais pour régir les peuples, il faut une sagesse, celle des gouvernements. Pour vivre une vie d'homme, *vita hominis*, il suffit de naître, de boire, de manger, de procréer, mais pour vivre une vie humaine, *vita humana*, pour constituer une "humanitas", il faut une sagesse et des vertus.

Voilà la mission que nous voudrions en ce jour confier à nouveau et pour de longues années à notre Athénée et à tout notre enseignement: aider à développer la science et la technique, mais surtout transmettre à la jeunesse de ce pays une part au moins de cette sagesse humaine qui coule à pleins bords dans les humanités classiques et modernes, chrétiennes et profanes et qui est ce que nous devons de plus précieux à notre enseignement. Certes, nous avons oublié à peu près tout ce que nos manuels nous ont appris, nos verbes latins et nos racines grecques, nous avons oublié mainte date historique et mainte formule algébrique. Comme les arbres à l'approche de l'automne déposent le magnifique manteau du feuillage, nous avons perdu la parure extérieure de nos humanités. Mais comme les arbres de la forêt, nous avons conservé les racines enfoncées dans un terrain nourricier, et à travers les vaisseaux ligneux de l'arbre circule la sève des humanités. Et c'est de cela qu'au terme de ce jubilé nous remercions ceux qui nous ont aidés à assimiler la substantifique moelle de l'humanité. Notre vœu et notre mot d'ordre est que l'Athénée continue à être le dépositaire et le gardien de cette sève humaine. Je suis sûr d'exprimer la pensée profonde du Gouvernement luxembourgeois en dédiant à l'Athénée le mot qu'un poète du V^e siècle adressait à Virgile, un des pères spirituels de l'Occident: *O Athenaeum, humanitatis venerande custos et decus!* »

Après ce discours magistral de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, la séance académique fut clôturée par l'hymne national luxembourgeois et le « Wilhelmus ».

Rappelons encore qu'à l'occasion de cette fête une exposition historique concernant l'histoire de l'Athénée avait été montée au premier étage de l'Athénée avec le concours des services des Archives de l'État et de la Bibliothèque Nationale. Cette exposition fut visitée par tous les invités d'honneur à l'issue de la séance académique.

Le Dixième Anniversaire de la Libération

Le dixième anniversaire de la libération définitive du territoire luxembourgeois par les troupes du Général George S. Patton a été célébré le 6 février à Luxembourg et à Ettelbruck.

Les manifestations débutèrent dans la matinée par une cérémonie qui eut lieu devant la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

A cette cérémonie assistaient le Conseiller de la Légation américaine à Luxembourg, M. Daniel Gaudin, qui représentait le Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, M. Wiley T. Buchanan, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, plusieurs officiers supérieurs, le Major Falardeau, Chef de la Mission SHAPE à Luxembourg, M. Guill Konsbruck, Président d'honneur de l'« American Luxembourg Society », ainsi que des délégués de l'« Association Luxembourgeoise des Anciens Combattants de la Guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies » et de nombreuses personnalités.

Deux membres de la police de l'air de l'Armée américaine, portant chacun le drapeau des Etats-Unis, encadraient le détachement d'honneur de l'Armée luxembourgeoise. Une garde d'honneur de la police militaire luxembourgeoise, de la Gendarmerie et de la Police entourait la tombe du Général Patton.

Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, accompagné du Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, déposa une gerbe de fleurs au nom du Gouvernement sur la tombe du Libérateur de notre pays. Des fleurs y furent également déposées par les délégués de l'« American Legion ».

Dans l'après-midi, une seconde cérémonie d'hommage et de reconnaissance eut lieu à Ettelbruck devant le monument érigé à la mémoire du Général Patton et de ses vaillants soldats. Le monument était entouré d'une compagnie de l'infanterie luxembourgeoise et les drapeaux des nations alliées flottaient aux mats érigés le long de la route de Diekirch.

Les couleurs nationales américaines et luxembourgeoises flottaient à côté du monument, tandis que les porte-drapeau avaient pris place autour de celui-ci. Parmi ces drapeaux figuraient celui de l'« American Legion », celui des Anciens Combattants français de 1914-18 et de 1939-45, des Médaillés Militaires, des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre de 1939-45 et des Forces des Nations-Unies, de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés, des Maquisards et celui de l'Amicale des Volontaires de 1914-18. Des délégations de toutes ces associations étaient également présentes.

Une compagnie d'honneur de l'Armée luxembourgeoise ainsi que la musique de la Garde grand-ducale étaient alignées en face de la tribune d'honneur, sur laquelle on remarquait, parmi les très nombreuses personnalités, M. Daniel Gaudin, Conseiller de Légation à la Légation des Etats-Unis à Luxembourg, M. Emile Glauden, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, M. Marcel Wisser, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal, M. Henry Cravatte, Député-Maire de Diekirch, MM. Tony Schmit et Joseph Herr, Députés, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et le Lieutenant-Colonel Aloyse Steffen, détaché au Ministère de la Force Armée, entourés de nombreux officiers supérieurs de l'Armée luxembourgeoise, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, M. Eugène Hoscheit, Directeur de la Police, ainsi que toutes les autorités locales.

A 15 heures, M. le Ministre Pierre Werner arriva devant le Monument. Il passa en revue la troupe et prit place à la tribune officielle.

M. Marcel Wisser, Bourgmestre d'Ettelbruck, prit la parole et s'adressa en français, en luxembourgeois et en anglais à la nombreuse assistance. Voici l'allocution de M. le Bourgmestre :

« Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers soldats,

En ma qualité de Bourgmestre de la ville d'Ettelbruck il m'incombe le haut devoir d'inaugurer, au pied du Monument Patton, les cérémonies lors de la commémoration du dixième anniversaire de notre libération.

J'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue à M. Gaudin, Conseiller à la Légation des Etats-Unis à Luxembourg, au Ministre de la Force Armée, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, au Colonel-Commandant Albrecht ainsi qu'à ses vaillants soldats, au Capitaine Albert Thorn ainsi qu'à la Musique de la Garde grand-ducale, aux députés présents, aux représentants de notre ville, ainsi qu'à vous tous qui avez daigné honorer de votre présence cette mémorable cérémonie. Je vous remercie de tout cœur et je souhaite que l'amour de la patrie et votre travail assidu, pour forger une paix durable, contribuent à créer aux générations futures des jours dignes de nos soldats tombés sur le champ d'honneur et de tous nos vaillants libérateurs.

Exzellenzen!
Dir Dammen an dir Hèren!
Le'w Zaldoten!

De 16. Mé gett et cre'scht é Joer, datt mir zu E'ren vun eisem gro'sse Befreier, dem General Patton, det Monument opgericht hun. Et

sin awer schons zeng Joer, datt hién a seng daper Zaldoten eis Hémecht frei gemäch an alle Letzeburger erem geschenkt huet. Zenterhier huet ké Letzeburger d'Hänn an de Scho'ss geluegt. D'Befreiung huet fir eis Verpflichtung gehécht. D'Hémecht huet eis verlängt a Fridenszeiten so' we' sie den Zaldot a Krichszeiten rífft, a mir waren do. Mir hun sie mat Höllef vu baussen, ech denken un de Marshall-Plan, a mat Schaffenswöllen vun alle Letzeburger nei obgebaut. Et war eng materiell Rekonstrukti'o'n, dér och eng gésteg an eng moralesch musst nokommen. Zeng Joer Arbecht am Opbau hun hir Resultater bruecht. D'Gedenkfeier beim Monument Patton soll sie zeréckkucke lössen, soll sie zum Nodenken zwingen an é Wé plangen fir an d'Zukunft ze goen. D'Hémechtsle'wt soll wächen, d'Trei zum Land soll nei erstoen an d'Gefiller vun Dank a Fröndschaft sollen un eis Befreier ergoen.

Excellencies,
Dear Friends,

I cannot forget the inauguration ceremonies of this Monument and as a Mayor of Ettelbruck I am proud, that this place was chosen to celebrate the commemoration-day of freedom and liberty. Ten years have passed after the liberation by the great American General Patton and his brave soldiers. Since we have all lived all kinds of days, happy days and dark days. On this sixth February we present our deepest feelings of gratitude and love to all those men, which contributed to create a new and better world. I beg Mr. Gaudin, to present our best thanks to his country, large in extension, deep in feeling and great in thinking.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite que ce jour du dixième anniversaire de notre libération soit inscrit dans les annales de notre ville et qu'il rappelle à nous tous notre devoir envers la liberté requise. J'ose terminer par le mot de François Mauriac: «Si nous cessons de brûler d'amour, beaucoup d'autres commencent à avoir froid.»

A la fin de son discours, un membre de la Police de l'air de l'Armée américaine s'avança vers le Bourgmestre et lui remit un drapeau des Etats-Unis d'Amérique qui sera désormais hissé devant le Monument Patton à l'occasion des cérémonies de commémoration.

Après l'exécution d'une marche militaire luxembourgeoise par la Musique du Corps de la Garde grand-ducale, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, prononça l'allocution suivante:

« Monsieur le Chargé d'Affaires,
Dir Häre Burgerméschteren a Scheffen,
Dir Dammen an Hären,

The Luxembourg Army considered it as its duty to pay tribute on this day to the valiant soldiers of a Great Nation, who ten years ago,

drove out of this country the last remnants of a beaten and shaken army, which had set out weeks ago for a last desperate struggle in the rugged countryside of the Ardennes. How could we celebrate this anniversary in a more convenient and in a more meaningful manner than at the foot of the monument dedicated to the memory of General Patton, the man whose courage was decisive in those bitter, threatening days. Liberating our territory, the American soldier wove an undestroyable link of friendship and gratitude, between the people of the United States and of Luxembourg. This link will keep us together in good and bad days. This friendship will last for ever!

Zeng Joer sin et hier, datt iwer der Hémecht de firchterleche Sturem zou Enn gång ass, dén daat verzweiwelt Nazideitschland an der läschter Stonn nach iwert ons bruecht huet. Zeng Joer sin et hier, datt mer geziddert a gebängt hun, et geng eng nei firchterlech Okkupatioun ons zu Buedem drecken, et geng op en Neis e Groussdél vum Vollek an d'Evakuatioun gedriewe gin, déi an dem kaale Wanter nach méi uerg wéi déi éischt gewiescht wär. Zeng Joer sin et hier, datt an déer deischerer Nuecht e Licht vun Hoffnonk a Vertrauen opgâng ass, wéi d'Panzer vun der fénnefter Divisioun iwer d'Nei Breck zu Letzeburg gedonnert sin. Daat Licht, waat démols nés opgâng ass, daat verdanke mer dém Mann, virun dém sengem Monument mer des Feierstonn haalen!

Nodém datt d'Preisen de 17. an 18. Dezember 1944 déi Allie'ert Linien un der Our a Sauer durchbrach haaten, an an der Belsch an a Letzeburg agereckt sin, huet et fir d'éischt net schéin erausgesin. Zou Nanzeg hun d'Nouvelen de General Patton érécht, a matt enger Geschwëndegkét, déi émoleg ass, matt enger Vivacite'it vum Géscht, déi énzegarteg ass, huet en séng Truppen emdispose'ert, déi eng an de Raum vun Arel op Houffalize zou, déi áner iwer Letzeburg op Echternach zou dirige'ert. Wéi esou oft an der Geschicht huet é Mann, dén a genialem Weitbleck d'Donnéen vun der Situatioun erfaast an d'Léisung vun de Froen prett haat, mat sengem kéngen Handeln den Evenementer an domat der Geschicht eng Wendong gin. Den 20. Dezember, nodém datt se 120 Kilometer an engem Daag gemaach haat, huet déi 5. Divisioun am Kanton Echternach de Kontakt mam Feind opgeholl. Et ass leider net genuch bekannt, wéi daat prompt, sechert a courage'ert Handeln vum General Patton op desem décisiven 20. Dezember de weidere Verlaaf vum Krich bestömmt huet. Keng zwé Méint méi spéit ass déi geschloen deitsch Arméi an hirt Heimatland zréckgestréimt. De 4. Februar huet dé lèschten deitsche Kämpfer onst Land verloss.

Fir ons un daat alles ze erënneren, si mer haut hei zesummekom. Gewess, wann én d'Vergaangenes erëm op den Dill rífft da sin et net nēnnen schéin Gefiller, déi eropstoussen. Wéi

oft brengt én dann nés Haass a Mësstrauen an d'Hierzer, an deenen aal Wonnen opgerass gin. Nén. Daat Gutt un esou Feieren ewéi déi hei soll sin, datt se ons eng Warnong sin. Si sollen ons bedenken dun, datt allzeit Situatiounen, wéi mer se kannt hun, nés entstoe können. All Moment können nés vun irgend enger Seit hier ons Freihéten bedrét sin. Et kann ëmmer nés virkommen, datt daat Hellegt, waat mer hun, matt Féiss getrëppelt gett. An da musse mer berét sin, onse Mann ze stellen. A virdrun solle mer verhënneren, datt et iwerhapt esou weit kënt. Un d'Freihéten, déi mer genéissen an déi mer erhaale wëllen, un déi soll des Feier ons erënneren.

Mer hun nom Krich d'Land nés méi schéin opgebaut. Mer hun net nëmmen opgebaut mat Steng an Holz an Eisen, mer hun och am Sozialen op- an ausgebaut. All Daag wiesst d'Vermiechtnes, waat ons Helden ons hannerloss hun.

Losse mer durch ons Enekgét, durch ons moralesch Rekonstruktioon, déi zu der ànerer komme muss, de spédere Generatiounen daat Vermiechtnes erhaalen.»

Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », des gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument Patton par M. le Ministre Pierre Werner, au nom du Gouvernement et de la population luxembourgeoise, par M. Marcel Wiser, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, ainsi que par une délégation des anciens prisonniers du camp de concentration de Buchenwald, accompagnée de M. Pierre Dopfeld, Président de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés.

Ces émouvantes cérémonies furent clôturées par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois ainsi que par un défilé de la troupe luxembourgeoise.

Les Classes moyennes au Grand-Duché de Luxembourg

Au cours du mois de mars, l'Association des « Amitiés franco-luxembourgeoises » avait organisé une soirée-conférence à la Maison des centraux à Paris, au cours de laquelle deux éminents conférenciers, M. Roger Millot, Président de l'Institut International des Classes Moyennes, Membre du Bureau du Conseil Economique, et M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, ont fait des exposés respectivement sur « La promotion des classes moyennes en France » et « Les aspects et perspectives des classes moyennes au Grand-Duché de Luxembourg ».

M. Pflimlin, Ministre français des Affaires Economiques, et M. Robert Schuman, Ministre français de la Justice, s'étaient fait représenter à cette soirée-conférence par leurs chefs de cabinet.

Parmi la nombreuse assistance on remarquait M. H. Solus, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Président des « Amitiés franco-luxembourgeoises », qui présenta les deux conférenciers, M. le Ministre du Luxembourg à Paris et Madame Robert Als, M. Nicolas Hommel, Représentant Permanent du Grand-Duché auprès de l'O. T. A. N., MM. François Nothumb, Pierre Wurth, B. Plottes et André Philippe, Membre de la Légation du Luxembourg, M. Auguste Trémont, Vice-Président des « Amitiés franco-luxembourgeoises », M^{lle} José Boichard, Secrétaire générale, M. P. Wenner, Trésorier, M. Jacques du Closel ainsi que les membres de la colonie luxembourgeoise.

Voici l'exposé de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement:

Aspects et perspectives.

Considérée sous l'angle de la vie professionnelle, la notion des Classes Moyennes est d'apparition récente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Elle s'est manifestée pour la première fois il y a quatre ans, à la suite d'une réunion publique commune de la Fédération des Artisans, de celles des Commerçants et des Négociants en gros ainsi que du Syndicat des Aubergistes et Cafetiers. A l'époque indiquée, ces associations se sont groupées dans une Confédération des Classes Moyennes dont la composition même indique nettement que son activité poursuit avant tout la solution des problèmes de l'artisanat et du commerce. Les petites et moyennes

industries n'y sont pas représentées, ni les professions libérales, ni les agriculteurs, pas plus que les fonctionnaires ou employés privés, professions qui sont considérées dans d'autres pays comme faisant partie des Classes Moyennes.

Les moyennes industries et la majeure partie des petites industries sont réunies dans la Fédération des industriels qui n'a pas de rapport organique avec la Confédération des Classes Moyennes. Les agriculteurs ont leur organisation propre, d'un dynamisme exceptionnel, l'association des fonctionnaires et celle des employés privés sont considérées comme des groupements de salariés. Les professions libérales semblent avoir de la peine à suivre le mouvement moderne de la vie professionnelle. A tort ou à raison, le barreau, les disciples d'Esculape et les architectes

restent figés dans leurs Ordres, tandis que l'activité des ingénieurs n'a pas encore voulu emprunter la forme du syndicalisme proprement dit.

Ces observations préliminaires fixent et limitent le cadre de la présente causerie, dont l'unique but consiste à mettre en relief les traits distinctifs qui caractérisent la situation des Classes Moyennes dans le Grand-Duché. Les voici en résumé :

un cercle plutôt restreint de professions se réclamant de la notion des Classes Moyennes;

l'orientation du commerce interne et sa corrélation avec le tourisme;

une politique artisanale axée sur la rationalisation et la formation professionnelle;

une législation très particulière sur l'accès à la profession;

les Classes Moyennes devant le problème de la sécurité sociale;

enfin, les Classes Moyennes vues sous l'angle de l'organisation du Gouvernement.

I.

Il reste donc tout d'abord acquis qu'il ne peut être question des Classes Moyennes dans un sens plus large qu'en considération du mouvement général des différents groupes que j'ai cités à l'ingrès et de l'évolution enregistrée pendant les dernières cinquante années. Si les professions libérales sont restées plus ou moins à l'état stationnaire, eu égard à l'effectif total des Classes Moyennes dans l'ensemble, le nombre des fonctionnaires et employés est en augmentation de 400 % par rapport au début du siècle, tandis que les agriculteurs accusent un recul d'environ 36 %. Régression assez sensible également pour la totalité des industries et métiers; les commerçants, par contre, ont doublé leurs effectifs.

II.

L'ampleur prise par le secteur de la distribution est une conséquence logique de l'expansion économique, de l'essor extraordinaire de l'industrie sidérurgique notamment et du niveau de vie atteint par la population qui aspire à la satisfaction d'un nombre toujours croissant de besoins. Le problème de la sursaturation se pose nonobstant, au moins dans plusieurs branches. Car si le chiffre d'affaires du commerce comme tel est resté dans un mouvement plutôt ascendant, il s'est opéré un glissement accentué vers les achats à plus ou moins longue échéance. L'épicier, le boulanger et le boucher surtout se plaignent d'une diminution de recettes dont ils attribuent la cause principale aux ventes à tempérament, d'autos, d'appareils de radio, de lessiveuses, de frigidaire, voire même de manteaux de fourrures. Pour protéger le consommateur contre des acquisitions irréflechies, le Gouvernement tient prêt un projet d'aménagement de la législation afférente introduisant entre autres

l'obligation du versement d'un premier acompte d'une importance appréciable. Le Gouvernement est également décidé à soutenir tous les efforts qui sont déployés pour combattre la concurrence déloyale. Ces considérations mises à part, il favorise une orientation qui tend à vendre plus à des prix plus bas plutôt que de vendre moins à des prix plus élevés. L'idée de la collaboration à base coopérative, qui a déjà pris racine dans l'artisanat, ne semble pas encore préoccuper outre mesure nos commerçants. Il reste abandonné à leur initiative de promouvoir ou non des efforts dans ce sens en fondant par exemple des groupements d'achat comme il s'en est constitué dernièrement en France dans le secteur de la chaussure notamment.

L'interdépendance incontestable du commerce interne et de l'industrie touristique, la position de premier plan que celle-ci prend peu à peu dans notre vie économique expliquent sa connexité avec les problèmes des Classes Moyennes, exigent et justifient la sollicitude attentive des pouvoirs publics à son égard.

La politique poursuivie dans ce domaine est à longue vue. Eu égard à la mesure des grandeurs, elle ne doit pas s'orienter vers le grand tourisme, mais rechercher une coordination du tourisme des jeunes, du tourisme social et du tourisme traditionnel.

Au point de vue propagande, la politique se traduit surtout par l'activité des agences qui sont établies à l'étranger et par une assez importante participation à des expositions internationales; sur le plan national, par un soutien très appréciable donné à l'Office National du Tourisme, porte-parole des initiatives et des doléances de l'industrie touristique sous tous ses aspects en même temps qu'organe exécutif de la politique touristique active.

Toute activité touristique serait paralysée, si l'hôtellerie manquait à ses devoirs. Il n'en est rien pour le moment. Il en sera de même à l'avenir, si le projet de loi sur le statut de l'hôtellerie, élaboré à la demande même des milieux intéressés pour des raisons de santé publique, de confort et de protection du touriste est évacué à bref délai. Réglementation qui viendra compléter d'une façon heureuse l'activité fructueuse de l'école hôtelière, fondée en 1950, pour garantir la formation des futurs hôteliers et de leur personnel.

III.

Me penchant sur les problèmes de l'artisanat, je dois constater que sa structure a été profondément transformée au cours des dernières décades. Certains métiers traditionnels risquent de disparaître sous leur forme actuelle. Par contre, l'évolution technique a provoqué la création de nouvelles branches des fois très importantes. Comme dans la plupart des pays d'Europe, l'artisanat ressent vivement la concurrence partout où l'industrie moderne a su développer la fabrication d'articles standardisés.

L'industrialisation, par ses produits fabriqués en série et à bon marché, par ses moyens de propagande dépassant considérablement ceux de la petite entreprise et influençant décisivement les goûts de la clientèle, a fortement ébranlé la capacité concurrentielle de certaines entreprises artisanales et exigé des modifications dans les méthodes de travail de beaucoup d'autres. Sur le plan technique, l'outillage et l'organisation laissaient et elles laissent encore dans bien des cas à désirer. Sur le plan économique interne de bon nombre d'entreprises, la situation n'est pas toujours encourageante non plus. Il y a bien des variations dans ce degré de stabilité; elles proviennent principalement de la multiplicité des branches et des différences structurelles suivant les régions du pays. N'empêche que, dans l'ensemble, le secteur artisanal a résisté aux difficultés qui surgissent. Il a gardé intacte sa raison d'être et il serait illogique d'admettre que toute la production artisanale pourrait être remplacée un beau jour par la seule fabrication industrielle. Une telle conséquence ne serait d'ailleurs pas souhaitable.

C'est précisément pour y parer qu'une politique active en même temps que conséquente a été suivie dans une collaboration confiante entre les pouvoirs publics et la représentation professionnelle responsable. Dans cet ordre d'idées, les instances compétentes ont chargé un service spécial de rechercher et de faire exécuter des mesures dites de rationalisation dans le but principal d'arriver peu à peu à une production artisanale accrue, de haute qualité et adaptée aux besoins du marché.

Le Service de rationalisation n'est pas une administration de l'Etat, ni un organisme parastatal. Il est rattaché à la Chambre professionnelle des artisans, organe consultatif à base élective. Mais ses moyens de fonctionnement proviennent pour 90 % des deniers publics. La forme actuelle a été choisie pour garantir un plus grand esprit d'initiative, pour engager davantage la responsabilité et pour gagner la confiance dans le monde artisanal, étant donné que les employés du Service doivent souvent faire des enquêtes dans les entreprises et y prendre des renseignements confidentiels. Pour assurer la haute surveillance de l'Etat, des fonctionnaires du département de l'Artisanat assistent aux réunions de la Commission en vertu d'une convention conclue à ce sujet avec la Chambre des Métiers. Dans des cas spéciaux, comme par exemple pour des questions d'enseignement et d'orientation professionnels, la Commission fait appel aux concours d'experts.

La tâche primordiale du Service de rationalisation est de procéder à des enquêtes dans les différentes branches artisanales. Ces enquêtes ont des aspects techniques, administratifs et commerciaux. Des ingénieurs, experts en la matière, s'inspirant d'essais analogues de l'étranger et des résultats y obtenus, cherchent à trouver les moyens susceptibles d'améliorer les

méthodes de production. Des spécialistes en matière économique s'efforcent de découvrir l'organisation commerciale appropriée aux possibilités et aux nécessités des différents ateliers. Leur action d'orientation porte sur les exigences qualitatives, quantitatives et de prix qui conditionnent tout achat de matières premières et toute vente de produits, sans perdre de vue les capacités financières et de crédit de l'entreprise.

Une autre question qui retient l'attention du Service de rationalisation est celle de l'orientation professionnelle. Il importe en effet d'orienter les jeunes gens vers des secteurs qui, selon toute prévision, auront des chances de se maintenir ou même de se développer favorablement dans l'avenir. A ces fins, le Service de rationalisation se livre à une vaste prospection des marchés interne et externe, constate les besoins présumés de la consommation et évalue le nombre des entreprises pouvant trouver une occupation satisfaisante, compte tenu du facteur de la répartition géographique des entreprises.

La formation professionnelle est encore un problème auquel le Service de rationalisation attache une grande importance. L'artisan de nos jours, s'il veut être à la hauteur de sa tâche, doit en effet avoir bénéficié d'une solide formation professionnelle, avoir de sérieuses connaissances commerciales et, dans une certaine mesure, des talents d'artiste. L'évolution de la technique entraîne souvent des changements dans les méthodes de travail qui réclament une adaptation permanente des programmes d'études aux besoins nouveaux. Il est permis d'attendre de bons résultats d'une collaboration étroite et d'une consultation réciproque entre les représentants de l'artisanat et de l'enseignement. Les suggestions faites par la Commission de rationalisation en matière de formation sont soumises à une Commission interministérielle composée des Ministres de l'Education Nationale et du Travail et du Commissaire Général aux Affaires Economiques. Pour les artisans déjà établis on organise périodiquement des cours de perfectionnement donnés, dans de nombreux cas, par des sommités de l'étranger. Aux artisans de certaines branches en voie de disparition on ouvre la possibilité d'élargir leurs connaissances, pour qu'ils puissent changer d'activité. C'est ainsi, par exemple, que les forgerons seront spécialisés dans la réparation des machines agricoles et qu'un certain nombre de charbons exerceront la profession de charpentier.

La vulgarisation des idées de rationalisation se fait notamment par des articles de presse, des conférences, des participations à des expositions. L'année 1955 verra pour la première fois une grande exposition de l'artisanat assortie d'une exposition du travail et de la formation professionnelle.

Passant aux réalisations concrètes, la Commission de rationalisation a créé des organes d'aide mutuelle basés sur le principe coopératif.

C'est ainsi que sur le plan général un office de cautionnement permet aux artisans d'avoir, à des conditions relativement favorables, des crédits à court et à long terme. Un service de comptabilité a élaboré un système de comptabilité simplifié, spécialement adapté aux besoins des entreprises artisanales et reconnu satisfaisant par l'Administration des Contributions. Sur demande, le Service en question tient à jour les livres des entreprises et, se basant sur des données comptables, établit à la fin de chaque année des comparaisons entre les différentes entreprises d'une branche pour en tirer des conclusions utiles. Ces comparaisons devant se faire dorénavant sur le plan international, leur utilité gagnera encore en valeur. Tandis qu'un Service de garantie intervient en faveur des artisans participant aux adjudications publiques, un Office de mobilisation des créances créé récemment et soutenu par l'Office de cautionnement, promet de rendre des services de plus en plus grands dans le domaine financier.

Dans le cas spécial de la menuiserie, il est envisagé de mettre en pratique les mesures de rationalisation qui s'imposent par une coopérative calquée sur un modèle suisse. Le programme d'activité de cette coopérative est notamment le suivant: Achat en commun des matières premières, étude des formes et styles avec établissement de plans, organisation et contrôle de la fabrication et de la vente, introduction auprès de la clientèle par toute sorte de propagande publicitaire, organisation de cours de perfectionnement pour les membres. La mise en marche de cette coopérative réclamant des moyens financiers considérables, une aide de l'Etat vient d'être sollicitée.

Dans le secteur de la boulangerie, une enquête a conduit, entre autres, à la constatation curieuse que la livraison du pain à domicile intervient pour environ 20 % dans le prix d'un kilogramme de pain. Ceci pose un problème dont la solution aiderait dans une très large mesure bon nombre de boulangers à sortir d'une situation quelque peu difficile. L'initiative de la livraison gratuite ayant été prise par les boulangers eux-mêmes, il n'appartient pas aux pouvoirs publics de l'interdire par voie de réglementation; encore n'est-il pas sûr que des considérations d'ordre constitutionnel ou légal ne puissent s'y opposer. Pour des raisons bien compréhensibles, il n'est pas possible non plus de consentir à une augmentation du prix du pain livré à domicile.

Il mènerait trop loin de donner d'autres détails sur les résultats des enquêtes qui ont été entreprises jusqu'à présent ou qui sont encore en cours.

IV.

Il est assez curieux de noter que nos classes moyennes, jadis si fières et si jalouses du caractère indépendant de leurs entreprises, voient de plus en plus dans l'Etat-Providence la meil-

leure des planches de salut. Cet état d'esprit, si compréhensible soit-il, risque à la longue de paralyser l'esprit d'initiative indispensable pour toute réussite en matière économique. Si l'aide encourageante des pouvoirs publics peut paraître d'une nécessité évidente dans bien des cas, elle ne doit pourtant pas devenir synonyme de la protection inconditionnelle d'une certaine léthargie; elle ne doit en aucun cas favoriser le maintien de structures économiques périmées et contraires au bon sens. Rien ne pourrait desservir davantage les classes moyennes que leur préparer un retour insensé en arrière. Dans ce domaine plus qu'ailleurs une adaptation énergique et courageuse aux formes nouvelles de l'évolution économique s'impose.

Il faut que je m'attarde après ces précisions un peu à l'examen des conditions requises pour l'accès à la profession, à cause des particularités mêmes de la réglementation: Depuis 1932, le Grand-Duché de Luxembourg possède, en effet, une législation qui soumet l'établissement de toute nouvelle entreprise commerciale, industrielle ou artisanale à l'octroi d'une autorisation ministérielle. Ces dispositions s'appliquent également aux ressortissants luxembourgeois. Il est vrai que la Constitution garantit la liberté du commerce et de l'industrie, mais seulement sous réserve des restrictions à établir par le pouvoir législatif. Dans l'intention de ses auteurs, la réglementation protectrice ne devait avoir qu'un caractère temporaire, eu égard aux circonstances de l'heure. L'évolution, dans la suite, s'est cependant faite dans le sens contraire. L'octroi de l'autorisation ne dépend cependant que des seuls critères de la moralité et de l'honorabilité professionnelles. Exception est faite dans l'artisanat où le brevet de maîtrise est exigé comme condition supplémentaire. Il faut noter qu'actuellement aucune condition d'aptitude professionnelle n'est requise pour l'exercice de la profession de commerçant ou d'industriel. La décision portant refus d'une autorisation est susceptible d'un recours devant la Cour administrative suprême du pays. L'ouverture de nouvelles succursales, de magasins à prix unique, de bazars et de coopératives est interdite. S'emparant des doléances présentées par les milieux intéressés, le Gouvernement a déposé avant les élections législatives de l'année dernière un projet de réforme de la réglementation fixant les conditions d'accès à la profession de commerçant, d'artisan, d'industriel, d'architecte et d'ingénieur constructeur. Le programme gouvernemental actuel se propose de demander à la Chambre des Députés de voter la réforme dans les délais les plus rapprochés. La caractéristique essentielle en est la généralisation des conditions d'aptitude professionnelle en vue d'assurer le relèvement du niveau des entreprises, pour leur assurer une plus grande résistance économique. Le projet prévoit également une réglementation moins rigoureuse pour l'établissement de filiales ou de succursales ainsi qu'un léger assouplissement

des dispositions régissant l'ouverture de grands magasins et de magasins à rayons multiples en ce sens que la défense reste limitée aux seules sociétés de capitaux, protection indispensable contre les abus de puissance économique. Pour ces dernières, l'élément de la solvabilité vient s'ajouter aux autres conditions d'accès, ceci en sus de la disposition spéciale qui vient d'être citée.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour signaler un arrêt de la Cour de Cassation du 14 juillet dernier. Un entrepreneur de marbrerie et de carrelage de nationalité italienne, domicilié en Belgique, avait été poursuivi pour avoir exercé sa profession dans le Grand-Duché de Luxembourg sans y avoir été autorisé au préalable. Condamné en première instance et acquitté en appel, il a eu gain de cause définitif en cassation. D'après le traité de l'Union économique entre la Belgique et le Grand-Duché de 1922, les commerçants établis légalement dans l'un des Etats contractants peuvent se livrer à l'exercice de leur profession dans l'autre Etat et réciproquement. D'après la Cour de Cassation, cette disposition de faveur est indépendante de la nationalité du commerçant et ne peut pas être tenue en échec par les réglementations postérieures de 1932 et 1934, la priorité appartenant au Traité de l'Union Economique en tant que traité international. Il n'est certainement pas téméraire d'affirmer que les négociateurs de la convention de 1922 n'ont pas voulu ni envisagé une telle conséquence.

Le dépôt du projet de réforme a donné lieu à des réactions et mouvements divers.

Une conséquence logique d'abord: le nombre accru de demandes d'autorisations qui sont présentées en dernière minute sous le régime actuel plus libéral de formation professionnelle.

Une réaction inévitable ensuite: la levée de boucliers des adversaires de la nouvelle réglementation projetée pour qui le jeu de la libre concurrence, corrigé le cas échéant par l'arbitrage du consommateur, constitue le meilleur examinateur de la qualification professionnelle d'un commerçant. Cette thèse se trouve être quelque peu soutenue par les milieux salariés qui s'inquiètent des barrières qui pourraient se dresser un beau jour devant ceux d'entre eux qui voudraient embrasser une profession artisanale ou de commerçant d'un caractère modeste.

Des revendications peu logiques, sinon paradoxales enfin: la demande d'incorporation dans le projet de mesures réglementaires présentées par des milieux intellectuels qui, par définition, devraient être réfractaires à toute limitation de leur activité.

J'ajoute encore que des divergences de vue, et non des moindres, opposent commerçants et artisans en ce qui concerne la délimitation exacte des compétences respectives. Un exemple typique et actuel est celui de la télévision. L'acte com-

mercial s'arrête-t-il à la vente ou comporte-t-il le droit de faire certains actes postérieurs comme par exemple le montage de l'appareil? L'obligation de garantie assumée par le commerçant ou l'industriel implique sans aucun doute celle de la mise en état. Il n'en est pas moins vrai que les progrès de la technique incitent à prudence dans bon nombre de cas de manutentions. Le Gouvernement envisage de fixer dans la réforme projetée des chambres professionnelles d'une façon plus précise les attributions de celles-ci. Pourquoi ne pas abandonner des questions comme celle qui vient d'être relevée à un accord entre les deux chambres compétentes pour le commerce et pour l'artisanat?

Toutes ces difficultés ne sont pas nouvelles, tous ces points de friction ne datent pas d'aujourd'hui; car si la réforme est assez urgente, son origine remonte néanmoins au temps de la libération du pays.

Il appartiendra au Gouvernement de rechercher la solution qui fera la synthèse entre des positions des fois très divergentes. Les idées qui le guideront se trouvent indiquées dans un exposé fait récemment par Monsieur le Ministre des Affaires Economiques devant le Conseil de l'Economie Nationale et qui se résument dans les principes suivants: assurer un niveau de formation élevé, garantir la mobilité professionnelle, protéger le consommateur contre l'incapacité et la malhonnêteté.

Une chose est certaine: il n'y aura ni protectionnisme conservateur, ni retour au corporatisme du Moyen âge. Et tout immobilisme satisfait restera isolé dans l'intérêt même d'une classe moyenne saine.

V.

Le tour d'horizon serait incomplet, si aucune allusion à la sécurité sociale n'était faite. L'assurance-pension des artisans et les allocations familiales des non-salariés mises à part, nos milieux des professions indépendantes restent à l'écart du régime de sécurité sociale. La caisse de pension des artisans, instituée en 1951, constitue la première réalisation dans ce domaine. Comme il est cependant de règle en matière d'assurance-pension que les prestations sont principalement fonction de la carrière d'assuré, il saute aux yeux que les milieux artisanaux sont légèrement déçus, surtout lorsqu'ils font une comparaison avec les pensions versées aux salariés. Ils oublient trop facilement à ce sujet que l'assurance-ouvrière date du début du siècle, que celle des employés privés est bientôt à son 25^e anniversaire. Ils se sont peut-être fait trop d'illusions sur les pensions dites gratuites, à charge exclusive de l'Etat, qui sont octroyées, à titre transitoire, aux artisans âgés et indigents sur la base d'une carrière d'assurance principalement fictive. Pour avoir une idée de la condition de besoin exigé par la loi, il est peut-être intéressant de savoir que le plafond-limite as-

signé à cette espèce de retraite des vieux est d'environ 126.000 francs français par an pour les hommes, les mêmes chiffres étant respectivement de 100.000 et de 50.000 francs pour les veuves et les orphelins. Il est évident que les pensions venant à échéance après une carrière normale seront plus élevées. Rien d'étonnant pourtant que les autres professions indépendantes, les commerçants surtout, se montrent un peu hésitantes, lorsqu'il s'agit de les incorporer dans le régime de la sécurité sociale comme il est envisagé dans le programme gouvernemental. D'une réunion organisée, il y a huit jours seulement, par la Fédération des Commerçants avec, comme sujet de discussion, un projet d'assurance-maladie des Classes Moyennes, j'ai néanmoins emporté une impression optimiste.

VI.

Une des revendications principales de la Confédération portait sur la création d'un ministère autonome des Classes Moyennes. Satisfaction fut donnée en ce sens que le nouveau Gouvernement, constitué au mois de juin 1954, comprend, pour la première fois dans la vie publique du pays, un Commissaire Général ou Sous-Secrétaire d'Etat chargé au sein du Ministère des Affaires Economiques des départements du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Des raisons psychologiques s'opposaient à l'institution d'un département dit des Classes Moyennes; en fait, cependant, la compétence ministérielle du Commissaire Général coïncide avec la structure professionnelle de la Confédération des Classes Moyennes.

VII.

Un fait mérite encore d'être relevé. Aux élections législatives de l'année dernière, des listes se réclamant des seuls intérêts des Classes Moyennes se sont présentées dans la moitié du pays devant l'électeur. A noter cependant que ces listes n'ont pas été patronnées par les organisations professionnelles officielles. On a, au contraire, pu remarquer que plusieurs des dirigeants de celles-ci ont fait acte de candidature sur les listes des principaux partis politiques traditionnels. Le succès obtenu par les listes séparées des Classes Moyennes n'a pas été éblouissant: elles n'ont pas réussi à faire passer un seul de leurs candidats, en dépit du système favorable de la représentation proportionnelle qui est en vigueur dans le Grand-Duché. Etant moi-même un homme politique, je m'abstiens de tout commentaire.

VIII.

Il y a un autre sujet sur lequel — et vous en comprendrez aisément les raisons — je ne voudrais pas trop insister en ce moment; je veux dire: la fiscalité. Il ne fait pas de doute que le problème fiscal n'est en aucune façon un problème particulier à un pays déterminé. C'est un problème commun à tous les pays et, seule, d'un pays à l'autre et quelquefois suivant le tempérament des hommes, l'intensité en est variable. Encore faut-il se demander si c'est le montant des impôts ou la façon de leur perception qui est à l'origine du malaise fiscal.

Pour ma part, je pense que si, pour certaines catégories de commerçants ou d'artisans, les difficultés économiques sont incontestables, ces difficultés trouvent leur raison majeure moins dans les charges fiscales excessives que dans une évolution d'ensemble de caractère social ou économique. Le contrôle fiscal ne pourrait disparaître que par une taxation sur base forfaitaire. Me permettrai-je de dire que, dans mon pays, cette taxation forfaitaire a donné lieu à autant de récriminations que le contrôle détaillé. Je pense qu'en matière fiscale l'essentiel serait de considérer la fiscalité non pas exclusivement du point de vue financier, mais encore et surtout du point de vue économique et de la sauvegarde de la matière fiscale elle-même.

IX.

Mes conclusions ne seront pas pessimistes.

Un président d'une importante banque belge a parlé il y a quelques mois de l'indispensable fonction commerciale, en considération notamment du fait qu'elle joue le rôle de porte-parole du consommateur.

Une étude récente de l'Agence européenne de productivité constate qu'il est impossible, pour faire passer les marchandises de l'usine au consommateur, d'éviter les frais de distribution en recommandant pourtant d'en améliorer les circuits.

M'emparant de ces déclarations et constatations, j'affirme sans hésitation que nos Classes Moyennes ne courent pas de trop grands risques.

A condition de comprendre que les choses ne se font pas toutes seules dans la vie; à condition de se dégager de toutes conceptions surannées; à condition de s'insérer dans le mouvement qui conduit notre société, qu'on le veuille ou non, vers des formes nouvelles de production et de distribution.

Inauguration du « Monument aux Morts » du Lycée Classique d'Echternach

Le 5 mars a eu lieu au Lycée Classique d'Echternach une cérémonie, au cours de laquelle fut inauguré le Monument aux Morts érigé à la mémoire du Professeur Alphonse Schmit, fusillé par l'ennemi en septembre 1942, et de quarante élèves morts pour la Patrie.

Dans la matinée, une messe de requiem fut célébrée à la Basilique d'Echternach par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du diocèse de Luxembourg, assisté de Mgr. Alfred Mille, Directeur du Grand-Séminaire, de M. le Chanoine Dr Richard, M. Staud et de M. l'Abbé Dr Joseph Richard. A ce service religieux assistaient le Directeur du Lycée Classique, le corps des professeurs et les élèves, le Directeur du Pensionnat, les membres du Conseil communal, les parents de ceux dont la mémoire était honorée ainsi que la population d'Echternach.

La cérémonie d'inauguration commença à 11 heures dans la salle des fêtes du Lycée Classique où avaient pris place, outre les personnes mentionnées plus haut, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, MM. les Députés Duhr, Leonardy et le Dr Willy Speck, MM. Nicolas Margue et Robert Schaffner, anciens Ministres, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, les Directeurs des grandes Administrations, les Directeurs des établissements d'enseignement secondaire, M. Joseph Relles, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, accompagné des membres du Collège échevinal et du Conseil communal, M. Victor Prost, Bourgmestre de Grevenmacher, M. Auguste Hansen, Bourgmestre de Mertert, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, M. Joseph Faber, Commissaire de district honoraire, le collège des curateurs du Lycée classique, en tête son Président M. Paul Dumont, Notaire, M. Emile Wengler, Président de l'Association des Professeurs, M. Paul Faber, Président du Conseil de l'Ordre de la Résistance, une délégation de la L. P. P. D., de l'Association des Parents et de la Ligue « Ons Jongen ».

M. Mathias Thinnes, Directeur du Lycée Classique d'Echternach, reçut S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier à Son arrivée, tandis que le chœur et l'orchestre du Lycée Classique, sous la direction de M. Albert Wirtz, Professeur de chant, exécutaient le « Wilhelmus ». Son Altesse Royale prit place en face du monument, ayant

à Ses côtés M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Après l'exécution de la « Mort d'Ase » d'Edouard Grieg et « Aux morts de la Patrie » de G. F. Hændel, M. Mathias Thinnes, Directeur du Lycée Classique d'Echternach, prononça l'allocution suivante :

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers Elèves,

Enfin, l'heure est venue où le Lycée classique d'Echternach remis de ses blessures, reconstruit et rajeuni, est en mesure de s'acquitter d'un geste de piété sacrée dont nous avons tous, durant ces années, senti l'urgence mais que les travaux de reconstruction ont toujours retardé.

Aujourd'hui que la Maison est habitée, nous y apportons l'ultime consécration, en lui confiant le dépôt le plus sacré de notre passé récent: le souvenir de la vaillance, de l'abnégation, de la mâle vertu des meilleurs de ses fils.

Et pour que ce geste prenne toute sa signification, pour qu'au-delà de notre établissement il engage la Nation, nous avons demandé aux plus hautes Autorités du Pays de s'y associer. Qu'Elles aient bien voulu accueillir notre demande, qu'Elles y aient répondu par une si nombreuse et si illustre assistance, nous remplit d'émotion et de déférente gratitude.

Altesse Royale,

Lorsqu'à la veille de la tourmente, aux fêtes glorieuses de l'Indépendance, Votre Altesse Se fit à la Radio le porte-parole des jeunes Luxembourgeois, de leur volonté de vivre, de leur décision de servir le Pays, en cas de besoin jusqu'au sacrifice suprême, ceux-là même dont nous évoquerons tantôt les noms étaient à l'écoute et, en secret, ratifiaient vos paroles: ils y sont restés fidèles; dans les pires épreuves, ils ne se sont pas rétractés; nous sommes donc heureux de voir reconnaître leur fidélité par un Prince Qui, des sombres heures de l'invasion jusqu'à la certitude radieuse de la victoire, donna le plus bel exemple de la plus pure fidélité.

Excellences, Messieurs,

En apportant à nos morts les hommages de la Chambre des Députés, du Gouvernement, de l'Eglise, des grands Corps de l'Etat, en leur consacrant cette matinée prise sur les pressantes obligations de votre charge, vous témoignez de l'éminence même de leur sacrifice; vous apportez aux familles un réconfort auquel elles ne resteront pas insensibles; vous rappelez à un pays peut-être trop prompt à oublier que le culte de nos morts est un devoir sacré pri-

mant tout autre souci, qu'il est à la base de la mystique de la cité, qu'il la fonde dans le cœur des hommes et en assure la durée.

Vous entrez ainsi dans les intentions de ceux auxquels nous devons ce mémorial: du Ministre qui l'a autorisé, de l'Architecte de l'Etat et de ses collaborateurs qui l'ont conçu et réalisé, vous le constaterez avec un rare bonheur. Le Lycée l'accepte de leur main avec une vive gratitude.

Il porte la même gratitude aux éminentes personnalités qui, par les fonctions liturgiques, le prestige de leur parole, la distinction de leur art ou de leur talent ont bien voulu conférer un éclat particulier à nos cérémonies.

Nous accueillons avec respect et émotion les familles des défunts, nous les remercions d'être venues dans ces lieux chargés pour eux de si poignants souvenirs; nous adressons une pensée affectueuse aux pères et mères que l'âge ou une infirmité ont retenus de la cérémonie: elle aurait, nous le savons, constitué pour eux une trop dure épreuve.

La présence parmi nous des condisciples des défunts nous est particulièrement chère: ils nous apportent une parcelle, un souvenir vivant de ceux dont, dans cette vie, nous ne verrons plus le sourire rayonnant.

Mesdames, Messieurs,

Le tribut que l'envahisseur a exigé de notre lycée a été très lourd; quarante et un noms se trouvent inscrits sur ce mémorial et la liste s'arrête aux seuls élèves des temps de guerre; combien faudrait-il en ajouter parmi ceux qui, en 1940, avaient quitté le lycée ou de ceux dont l'absence prolongée nous laisse toujours dans une attente douloureuse; nous les comprenons tous aujourd'hui dans un même hommage.

Enumérer tous les hauts faits des morts qui sont inscrits sur ce mur ne serait pas une entreprise aisée; chacune de ces vies a eu ses tourments, ses heures exaltantes, son sommet où elle s'est haussée à la gloire inaltérable des héros.

Qu'il nous soit cependant permis de nous arrêter un instant aux deux noms qui ouvrent la série parce que leur sacrifice, entièrement gratuit, revêt, par les circonstances mêmes où il a été accompli, une portée exceptionnelle.

Raymond Petit, élève de l'établissement, caractère entier, patriote farouche, chassé de l'école en 1941, fonde et anime le plus important mouvement de résistance du pays, la L.P.L. Déployant une activité fiévreuse, courant toutes les routes sans peur des plus grands risques, il finit par être signalé à la Gestapo; le 21 avril 1942, dans une grange, il se trouve face à face avec ses sbires, tue deux d'entre eux pour succomber lui-même à la balle meurtrière. Mort éclatante qui réveille le pays jusque là si peu habitué à des exploits de ce genre: les Allemands ne s'y trompent pas; ils craignent la puissance du mort autant que l'ardeur du vivant; ils emmènent le corps martyr dans un lieu inconnu et ce n'est que trois ans après la guerre que les cendres sont retrouvées et rapatriées.

Alphonse Schmit était professeur de mathématiques au Lycée; excellent pédagogue, consciencieux, dévoué, estimé de ses supérieurs, aimé de ses collègues, adoré de ses élèves pour lesquels il était un camarade bien plus qu'un maître, il ne vivait que pour son école et son beau foyer, son épouse qu'il adorait, ses trois enfants qu'il choyait; tout semblait lui assigner une de ces existences heureuses et sereines où les satisfactions professionnelles se doublent des plus belles joies familiales.

Il n'en fut rien. Quoique la dure proclamation du service militaire ne le visât directement ni en sa personne ni en ses enfants, Alphonse Schmit rebondit avec ses collègues aux jours de la grève; il jeta sa protestation à la face du représentant de l'envahisseur avec une violence, une énergie qui, parmi les collègues arrêtés, le firent désigner comme la victime de choix. Traduit devant le "Standgericht", condamné à mort, fusillé à l'aube du 5 septembre 1942, il fait partie de cette glorieuse phalange de Luxembourgeois qui, comme un bouclier, ont jeté leurs corps devant la jeunesse menacée et, au prix de leur sang, ont sauvé la vie de beaucoup d'entre nous.

"Il n'est pas de plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis." Le professeur Schmit, par son don total, peut prétendre à cet éloge suprême; son nom reste parmi les plus glorieux de ceux qui sont attachés à cet établissement: son acte est unique, sa gloire inégalée.

Si la grève a empêché l'extension des mesures du Gauleiter, elle n'a, malheureusement, pas empêché que le sort des cinq promotions désignées ne s'accomplisse. La liste est longue, le bilan effrayant.

Le'w Eltern a Geschwöster!

Wann d'Scho'l mat Ech iwer Er Kanner schwätzt, da fänd se de' wärmst Wieder nōmmen an der Hémechtssprōch. "T ass d'Sprōch, de' Dir ömmer vun Ere Kanner he'eren hutt, an dēr sie Ech äddi gesot hun, an dēr sie de leschte Gedanke geschéckt hun un Ech an un d'Hémecht.

Mir hâten Er Jonge gâr; Dir hutt se heihinner bruecht, du waren't nach Kanner; sie sin hei gro'ss gin; wât Dir un Talent an u gudden Dugenden hinnen mat op de Wé gin hutt, dât huet d'Scho'l gepflegt, bestierkt, verde'ft. A we' sie eleng hire Wé hätte goe können, du huet sie d'Schicksal geruff.

An elo sti mir mat Ech virun hire Nimm: So' we' se dohém nôt vergiess sin, so' hiewt eis Scho'l hir Erōnneronk op an ziert un hirem Beispill.

Duerfir hu mir hir Nimm am Bronze un d'Mauer geschriwen. Mir hun hinnen kân extrae Stén gesât: de ganze Raum hei soll hirt Monument sin; hie gehe'ert hinnen; well sie sin a bleiwen en Dél vum Gebei; sie sin d'Follementer, d'Peileren, de' eis Scho'l droen.

Iwer de Nimm stét als énzegt Ornament d'Wōpen vun eiser Abtei: d'Hand de' schwiert, d'Hand de' zeit. Dât ass jo de' feierlech Gest, de' mer all Ke'er mâchen, wann sech eppes an onsem Liewen entschéd; wa mir d'ganz Wo'recht soen, wa mer eng Verantwortung agin, wa mer an den Déngscht trieden vun enger gro'sser Sâch.

Zu Prag stét iwerall, wo' en tschechesche Patriot gefall ass, eng Hand, de 'schwiert, an en Numm.

'T gött ké me' e sche'nt Symbol vun der Trei.

'T ass awer och ként, wät me' klor, me' intensiv eis un dät Versprieche erönnert, dät mir durch dät Monument an durch de' Feier hei agin: *eisem Liewen eng Weit an eng Gre'sst ze gin, de' eis er-läbt, virun eisen Do'degen ze bestoen*. Well den Do'd gött am beschten ge'ert durch e vollwertegt Liewen.

De' awer, de' op desem Monument stin, an all hir bekannt an onbekannt Komeroden, huel se, Här, an Dein e'wege Fridl!

Les élèves Tony Wampach et Nico Thewes récitèrent ensuite deux déclarations: « De Letzeburger Zaldot » d'Isidore Comes et « Mir rufen » de Paul Næsen.

S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier S'avança alors pour dévoiler le « Monument aux Morts » et Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du diocèse de Luxembourg, assisté de M. l'Abbé Jules Jost, Aumônier militaire, et M. l'Abbé Georges Kiesel, Aumônier du Lycée Classique d'Echternach, procéda à la bénédiction du monument aux accents de la « Sonnerie aux Morts ».

Le monument porte en haut les armes de l'Abbaye d'Echternach, suivies de l'inscription: *Pro Patria Nostraque Libertate Integram Profundere Vitam*. Sur la plaque figure en lettres de bronze la longue liste des nom des quarante et une victimes.

Après l'évocation des noms des victimes, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier déposa une couronne devant le Monument. D'autres couronnes ainsi que des gerbes furent également déposées par M. Joseph Bech au nom du Gouvernement, par M. le Bourgmestre Joseph Relles au nom de la Ville d'Echternach, par le Professeur E. Wengler au nom de l'Association des Professeurs, par M. le Directeur Mathias Thinnes au nom du Lycée Classique d'Echternach, par des délégués de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés, des délégués de la Ligue « Ons Jongen », par l'Association des Parents et par deux élèves de chaque classe du Lycée d'Echternach.

Après cette émouvante cérémonie d'hommage, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, s'adressa à la nombreuse assistance en ces termes:

« Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs, Mesdames,
Chers Elèves,

Maurice Barrès, oublié de la jeunesse d'aujourd'hui, admiré de ma génération, disait d'un lieu de pèlerinage alsacien: « Sainte-Odile est un de mes cadres naturels et je foule, infatigable, les sentiers de la sainte montagne en me chantant le psaume qui m'exalte: Je suis une des feuilles que par milliards chaque automne

pourrit. Et dans la suite des temps je me connais comme un effet de toutes les saisons qui furent. »

Les anciens de ce Collège d'Echternach, si nombreux à cette cérémonie, peuvent dire à leur tour: Echternach est un de nos cadres naturels et nous foulons, infatigables, les sentiers de ces collines, les rues de la cité, le parvis de cette basilique et le préau de ce collège. Nous aussi nous pouvons chanter le psaume qui exaltait Barrès: Nous nous reconnaissons comme une des feuilles détachées de cet arbre, comme un moment fugitif de toutes les générations de collégiens qui furent.

Il y a tout juste cinquante ans que nous avons peuplé cette vieille abbaye, toujours jeune, que nous l'avons remplie de nos jeux et travaux, de nos ferveurs et de nos élans, de nos petits et de nos grands soucis. Et aujourd'hui, après que la vie nous a conduits loin de ce paradis de notre jeunesse, nous refaisons le chemin en arrière et rejoignons pour une heure la génération qui occupe les places que nous occupions autrefois et *qui hodie sunt quod fuimus heri!*

Nous sommes venus commémorer un des grands événements qui, depuis notre départ, ont marqué l'histoire de notre collège et de notre ville d'Echternach. La vie d'un collège est essentiellement une répétition des mêmes événements, tissée de la même trame paisible et studieuse. C'est du dehors que sont venues les secousses violentes qui ont jeté le collège d'Echternach dans les remous de la grande histoire. La première guerre mondiale éclata quand nous venions de quitter cet oasis des humanités classiques. Nous avons emporté, avec un précieux legs spirituel, l'illusion combien naïve d'être les enfants privilégiés d'un siècle et d'une civilisation éclairés et guidés par la raison, la science, les arts et le droit. Et, d'un coup, cette civilisation se révéla fragile et trompeuse; elle n'était qu'une nappe légère d'humanité, sous laquelle — ignorés de nous — avaient continué à rouler les flots immondes de la barbarie millénaire. Pour la première fois nous avons l'intuition que ces collèges, et les humanités qu'ils transmettaient, n'étaient que des flots perdus dans un océan d'inhumanité. Mais, la guerre finie, sous l'arc en ciel de la paix, nos illusions revinrent. Et notre foi aussi, et notre volonté de reprendre et de continuer ce qui nous avait tant déçus. Une fois de plus nous croyions que la dernière des guerres était terminée et que les nouvelles générations bâtiraient une vaste cité humaine de paix et de progrès. Mais les arcs-en-ciel ne durent guère, ni dans la nature, ni dans l'histoire. Il ne fallait pas vingt ans pour remettre en place et pour mobiliser toutes les forces mauvaises, toutes les folies, toutes les passions, tous les aveuglements et toutes les lâchetés dont la coalition amène les grandes catastrophes.

Entretiens, notre génération avait fait son chemin dans la vie. Elle se trouvait en 1940 aux postes de commande et de responsabilité de ce pays et d'autres générations d'élèves occupaient

les bancs et remplissaient le cadre de ce collège. Et la guerre, en une cavalcade apocalyptique, passa sur notre pays. La terreur nous tenait par la gorge et nous étouffait dans ses griffes sanguinaires. Le 10 octobre 1941, notre peuple tout entier fit un premier mouvement pour se desserrer. Mais le monstre nous empoigna avec plus de rage et de violence. Enfin vint le grand moment pathétique et tragique que nous rejoignons et commémorons aujourd'hui, après douze ans, et qui coûta à notre peuple des milliers de morts et des flots de douleur, de souffrances et de regrets. Laissez-moi évoquer un bref épisode, à la fois véridique et symbolique, de la tragédie nationale. Le dimanche, 30 août 1942, pendant qu'à l'église de Limpertsberg se déroulait la cérémonie antique des vêpres et que montaient, parmi l'encens rare et précieux, les accents sublimes du Magnificat, en face à dix pas du sanctuaire, dans la halle aux expositions, le Gauleiter proclamait la conscription générale. Le soir, pendant que, sur la vaste plaine du Glacis, les carrousel viraient dans l'obsédant tournoiement des musiques, les chefs de la Résistance organisée, par petits groupes de deux ou trois personnes, discutèrent — qui dans les allées ombreuses du parc, qui dans les retraites clandestines — les décisions à prendre. Les avis étaient partagés : fallait-il continuer à porter les masques et à agir dans la clandestinité ou fallait-il passer à l'action et à la révolte ouvertes ? Il fut décidé d'agir au grand jour. Le lendemain, le mot d'ordre circula, vola du sud au nord : grève et protestation ! La consigne fut suivie. Mais quelle réplique foudroyante et quelle monstrueuse brutalité se déchaîna sur notre pays. Sur toutes les classes de la population s'abattit le poing de fer de la terreur. Les victimes furent légion.

Le collège d'Echternach eut son hécatombe. Le professeur Alphonse Schmit fut parmi la fournée de victimes qui fut traînée par la prison du Grund et le camp de Hinzert.

Je n'évoquerai pas — aucune parole d'ailleurs ne serait capable d'évoquer toutes les horreurs — toutes les angoisses des nuits et des journées de septembre que plusieurs d'entre nous, ici présents, ont passées, avec le professeur Schmit, dans la villa de sinistre souvenir, dans la prison du Grund, enfermés dans les sombres réduits, sans lumière et sans air, sans fenêtre et sans siège, debout le jour, couchés sur un sordide grabat la nuit, toujours plongés dans des ténèbres que rien n'éclairait, pas une lumière, pas un espoir. Nous avons sué toutes les angoisses, vécu toutes les affres, en attendant les verdicts du "Standgericht".

Après, dans les baraques de Hinzert, les corps épuisés et les âmes affolées ont tremblé, comme tremble la terre sous la secousse des séismes. Quand arriva le moment fatal où une vingtaine de nos camarades, choisis pour le coup de nuque et la balle meurtrière, furent commandés pour la marche funèbre vers le bois, ceux qui les ont

vus partir, escortés de leurs bourreaux, et ceux qui entendirent la sinistre salve sous les sapins du camp, sentirent leur sang se glacer et ils restèrent marqués à jamais dans la mémoire et dans le cœur, à la fois par l'horreur de ce sombre destin, l'admiration du courage des martyrs et la pitié de leurs jeunes vies anéanties, de leurs familles désolées. La couronne que nous déposons aujourd'hui au pied de ce monument doit témoigner de ces sentiments et ce monument que nous inaugurons veut perpétuer ce souvenir, cette admiration et cette pitié pour le professeur Alphonse Schmit et ses camarades.

Derrière leurs professeurs, les élèves de nos lycées et les élèves du lycée d'Echternach ont formé le même rempart des esprits et des cœurs contre l'assaut de la barbarie nazie. Cette jeunesse, nourrie d'histoire ancienne, de langues mortes, de littératures étrangères, de science abstraite, mais aussi de la substance de la meilleure humanité, n'a pas été moins fortement enracinée dans la pensée et dans la volonté nationale que leurs compatriotes. C'est que notre patriotisme est fondé non pas dans le sot orgueil d'une supériorité imaginaire, dans la haine des autres, dans l'ignorance et le dédain du reste de l'humanité, mais dans l'amour des grandes vertus qui font l'homme, c'est-à-dire le sens de la vérité, de l'équité, du droit, de la justice, du respect des idées et croyances d'autrui, de la bienveillance et de la tolérance. Pour nous, la patrie est d'abord cela, cette terre exiguë entre toutes, mais qui permet d'être homme, ainsi que l'a dit notre grand poète Nic. Welter :

Das dank ich dir, o Heimat,

Daß ich an dir zum Menschen ward!

Le jour où les hordes nazies ont voulu faire de ce territoire et de ce pays un camp d'esclavage, de haine et de fanatisme, d'ignorance et de mensonge, tout le peuple, toute notre jeunesse s'est dressée dans un élan de dégoût et de révolte.

Et ce monument que nous inaugurons aujourd'hui, en souvenir et à la gloire des héros et martyrs du Lycée d'Echternach, doit être le témoin de cette révolte, le symbole de ce patriotisme humain et l'appel aux générations d'élèves qui passeront par ce collège de rester fidèles aux principes mêmes de notre patrie luxembourgeoise.

Chers élèves, dans cette maison où l'on donne tant de leçons le long des jours et des années, permettez à un ancien professeur de remonter en chaire et de vous faire à son tour une courte leçon et de la faire au nom de ceux que nous commémorons aujourd'hui. Ce qui me gêne, c'est de savoir que mon auditoire est composé en majeure partie de jeunes gens qui ont eu au plus cinq ans quand survint la catastrophe de 1940, que beaucoup même n'étaient pas encore nés. Ce qui fut pour nous une expérience douloureuse, ce qui reste pour nous une horrible vision apocalyptique, pour vous n'est peut-être

qu'une leçon d'histoire pareille à celles qui figurent dans vos manuels. Nous voudrions que le fragment d'histoire nationale que rappelle ce monument soit pour vous ce qu'il est pour nous: un passé vivant, une cicatrice sur nos corps et nos âmes, une brûlure qui continue à brûler sur nos cœurs.

Ce regard que nous voulons jeter sur l'histoire d'hier doit être un regard sur l'histoire de demain. Il faut que vous appreniez par ce monument ce que les événements qu'il renferme dans le silence de la pierre contiennent de vérités définitives sur l'homme, sur les peuples, sur les forces qui mènent l'histoire. Laissez-moi en détacher quelques-unes que je voudrais déposer dans vos jeunes esprits comme des graines d'une semence de printemps. Vérités austères qui ne devront pas obscurcir ou bannir les joies, les heures insouciantes et les illusions auxquelles a droit votre jeune âge. Les grains de blé que le paysan demain enfouira dans le terroir disparaîtront un temps sous la motte, mais n'empêcheront pas le soleil de verser ses lumières sur les champs ensemenés. Acceptez-les donc avec la patience simple et l'apparente indolence avec lesquelles les champs reçoivent la semence de printemps.

Vous savez qu'en géométrie, comme d'ailleurs dans toutes les sciences, nous avons besoin d'axiomes et de postulats indémontrables et indiscutables. Notre vie aussi, la vôtre s'élève et se construit et se développe sur des axiomes, sur des vérités qu'on ne devrait plus discuter. Nous ne discutons pas, nous ne mettons pas en doute notre patrie, si humble qu'elle soit, ainsi que l'a proclamé récemment à la Chambre des Députés notre Président du Gouvernement dans une émouvante apostrophe à l'adresse de l'Étranger: "On ne discute pas une patrie pour laquelle des milliers sont morts..." Nos monuments aux morts sont autant de témoignages et de monuments à la Patrie luxembourgeoise. Nous voudrions dire à l'étranger qui passe: Arrêtez le pas! *Siste viator*. Et apprenez que ceux que ces monuments glorifient ont voulu proclamer leur amour de la patrie et sont morts pour elle.

Deuxième axiome: Nous ne discutons plus la primauté de la sagesse sur la science. Deux guerres ont prouvé à l'évidence et la situation du monde actuel le confirme: que la science et la technique peuvent aussi bien servir la barbarie que la civilisation, qu'on peut organiser scientifiquement aussi bien des usines à bombes que des usines à médicaments, aussi bien des collèges que des camps de concentration. Il faut, comme l'ont proclamé les grands physiciens de l'époque: les Einstein, les L. de Broglie et les grands philosophes de l'époque, réunis en Congrès international à Paris, il faut une sagesse, il faut une vertu avant qu'il y ait une science. Axiome de notre civilisation qu'on pourra appeler technocratique, mais qui devrait être comme l'ont été toutes les grandes civilisations théocratiques, si j'entends par Dieu le principe

vivant et personnel du Bien, de la Vérité, de la Justice et de la Charité.

Troisième axiome: Je l'appelle l'axiome de Pascal. L'homme n'est ni ange, ni bête, le malheur est que qui veut faire l'ange fait la bête. C'est le refrain même de toutes les grandes littératures depuis Eschyle par Shakespeare et Dostojevski jusqu'à Paul Claudel, Bernanos et St.-Exupéry. Le bien et le mal sont dans l'homme, dans tout l'homme, dans toutes les situations, nous vivons sous le soleil de Dieu et de Satan. Ceux qui ne veulent pas croire en Satan doivent au moins croire dans le satanisme, c'est-à-dire dans les forces réelles du mal, du mensonge volontaire ou involontaire, de l'envie, ce poison des âmes, de la cupidité, de l'esprit de négation et d'anéantissement.

Si vous voulez dominer les situations de la vie, n'oubliez pas les paroles de l'Évangile: Il faut être colombe avec les colombes et serpent avec les serpents. La difficulté est de savoir distinguer sous les masques que portent les hommes le serpent et la colombe. Une des raisons d'être, un des objectifs des humanités classiques doit être d'ouvrir vos yeux, de vous apprendre à voir clair non seulement dans la nature, mais encore dans l'homme, de découvrir le bien et le mal, les traces de Dieu et celles de Satan, souvent intimement enchevêtrées, *connexa et immixta*, selon Saint Augustin. Un écrivain moderne fait dire à un vieil empereur: Je donne l'empire à celui qui croit au diable. Ajoutons: et à Dieu. Vous gagnerez la bataille de la vie, si vous misez sur les deux.

Laissez-moi ajouter un dernier, non pas le dernier principe de notre axiomatique humaine. Salomon l'a formulé il y a près de 3000 ans et tous les sages l'ont répété: La vie est lutte. Elle n'est pas comme nous l'avons cru à vingt ans, une idylle, ni dans la famille, ni dans l'État, ni dans l'Église, tout doit se conquérir, même et surtout le bien que vous voulez faire, car même derrière la Croix se tient le diable. Et donc soyez armés, préparez vos armes, celles de la clairvoyance, celles de la volonté souple et tenace, celles du courage et de l'audace, celles aussi de l'humilité, de la patience, de la résignation, mais par-dessus tout la joie de lutter, la joie de l'effort. Mettez comme Minerve un casque sur la tête, mais qu'il n'étouffe pas votre esprit. Mettez comme Horace une triple cuirasse d'airain sur le cœur, *triplex aes circa pectus*, mais qu'elle n'étouffe pas votre sensibilité humaine.

Voilà ce que doivent vous donner les humanités et c'est armés et cuirassés de cette sorte que vous pourrez vous aligner sur la légion des héros et martyrs de ce pays qui, dans les circonstances dramatiques et tragiques, ont accepté la lutte pour les vraies humanités, pour les franchises de cette humanité qui sont la liberté et la bonté. Voilà le sens profond de ce monument, voilà le sens profond de votre vie.

Chers élèves, les échos de cette cérémonie vont se dissiper, vous allez retourner à vos

classes, à vos manuels, à vos textes, reprendre la trame journalière de votre vie de lycéen. Ce monument funèbre prendra place parmi les choses habituelles et deviendra à son tour une chose habituelle comme les autres, muette comme le sont les pierres. Les grands événements dont il témoigne s'évanouiront comme les lueurs de crépuscule à l'horizon du soir. Et tout deviendra banal, modeste et vulgaire autour de vous. Votre rôle en ce moment est un devoir anonyme, accompli dans la retraite studieuse de ce collège, loin des tréteaux de l'histoire contemporaine. Vous êtes encore au stade de l'initiation première. Mais sachez que toute initiation à la petite et à la grande histoire devrait se faire selon le mode de l'initiation aux Mystères

d'Eleusis: On offrait comme objet de contemplation mystique un épi de blé moissonné en silence.

Ce qu'il y a de plus nécessaire à la civilisation humaine, c'est au figuré et au sens réel l'épi qui mûrit dans le silence des champs et qui est moissonné par d'humbles mains anonymes. Il est le pain quotidien de l'humanité et le fondement même de la civilisation.»

La cérémonie fut clôturée par l'exécution de «*Patriae fideles*» et de l'hymne national luxembourgeois. A la fin de la cérémonie, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Se fit présenter les parents des victimes.

Nouvelles de la Cour

Le 17 février 1955, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a été autorisé à porter à la connaissance de la population l'heureuse nouvelle que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière est enceinte. Ensuite de cette communication, Monseigneur l'Evêque vient d'ordonner que des prières publiques soient dites dans toutes les églises paroissiales du Grand-

Duché pour l'heureuse délivrance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière.

*

Le 22 février 1955 est née au Château de Ledreborg la Princesse Lydie, seconde Fille du Comte Knut de Holstein-Ledreborg et de la Comtesse Marie-Gabrielle de Holstein-Ledreborg, née Princesse de Luxembourg.

Nouvelles diplomatiques

Le 4 février, M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, a eu une longue entrevue avec M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, au cours de laquelle ils se sont entretenus sur les problèmes de la politique européenne et internationale.

Cette entrevue précédait celle que le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique devait avoir le lendemain avec M. Edgar Faure, Ministre français des Affaires Etrangères, au sujet des mêmes problèmes.

*

Au cours d'un voyage d'information à travers l'Europe, M. Roger Dorsenville, Ministre du Travail et de la Santé Publique de la République de Haïti, vient de séjourner à Luxembourg, pour se renseigner sur les services de la sécurité sociale et de l'assistance sociale.

Il a été reçu en audience par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et par M. Nic. Biever, Ministre de la Sécurité Sociale et de l'Assistance

Sociale. M. Dorsenville était accompagné de M. Joseph Fafchamps, Correspondant du Bureau Interalliance du Travail pour la Belgique et le Luxembourg.

*

Jonkheer G.-L. van der Maesen de Sombreff †

Le 4 mars 1955 est décédé à Wijlre (Limbourg), à l'âge de 70 ans, S. Exc. le Jonkheer Georges-Louis van der Maesen de Sombreff, ancien Ministre Plénipotentiaire des Pays-Bas au Luxembourg.

C'est le 8 mai 1947, après une brillante carrière diplomatique, qu'il fut muté de Lisbonne en Belgique au double titre de Secrétaire de Légation à la Légation néerlandaise à Bruxelles et de Chargé d'Affaires ad interim avec résidence à Luxembourg. En 1949, il fut élevé au rang de Ministre Plénipotentiaire des Pays-Bas à Luxembourg, poste qu'il occupa jusqu'au moment de sa retraite en 1950. M. van der Maesen de Sombreff était le premier Ministre Plénipotentiaire des Pays-Bas à Luxembourg.

Nouvelles diverses

Au Conseil de l'Europe.

Le 11 mars, une cérémonie s'est déroulée au Palais de l'Europe à Strasbourg, en présence des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, à l'occasion du dépôt, entre les mains de M. Marchal, Secrétaire Général, des instruments de ratification de la Convention Européenne sur l'équivalence des diplômes donnant accès aux Universités.

Cette convention a été conclue entre les pays du Conseil de l'Europe dans le but de permettre aux étudiants qui ont fait leurs études secondaires dans l'un d'entre eux, de les poursuivre dans les Universités des autres.

Ainsi neuf pays européens s'accordent mutuellement le bénéfice de la convention, à savoir: Le Danemark, la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, la Sarre et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

*

Lors de la réunion du Bureau du Comité des Experts du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le représentant du Secrétariat Général a fait savoir que le Comité de Sélection, chargé de décerner les bourses de recherche du Conseil de l'Europe et qui doit se réunir vraisemblablement les 7 et 8 juillet prochain, sera composé de M. van Kleffens (Pays-Bas), Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies, M. Lange, Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, M. Rüstow, Professeur de sciences économiques et sociales à l'Université de Heidelberg. Le Bureau de l'Assemblée, sur proposition de la Commission des Questions Culturelles, a désigné M. Nicolas Margue, Délégué luxembourgeois, pour représenter l'Assemblée à ce Comité de Sélection.

*

Le Commerce Extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1954.

Les chiffres du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour l'année 1954 viennent d'être clôturés. Les importations se sont élevées à 127,5 milliards de francs, contre 115,2 milliards de francs pour les exportations. La balance se solde donc par un déficit de l'ordre de 12 milliards de francs environ, assez normal de par la structure économique de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Les tonnages correspondants sont de 44,2 millions de tonnes pour les importations, 25,4 millions de tonnes ayant été exportées.

Un bref examen de l'évolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. depuis 1950 fait apparaître un accroissement constant des affaires tant à l'entrée qu'à la sortie du territoire de

l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, du moins dans les tonnages.

Les valeurs correspondantes montrent de leur côté une tendance à la diminution des prix unitaires en rapport avec l'amélioration des relations internationales. La situation d'ensemble se présente comme suit, traduite en moyennes mensuelles:

<i>Importations.</i>		
	1000 t	Millions de fr.
1950	2.485	8.153
1951	3.195	10.626
1952	3.240	10.252
1953	3.296	10.090
1954	3.687	10.624
<i>Exportations.</i>		
	1000 t	Millions de fr.
1950	1.365	6.902
1951	1.690	11.055
1952	1.695	10.213
1953	2.054	9.410
1954	2.118	9.598

Il résulte de cet examen que l'exercice 1954 peut être considéré comme le meilleur depuis la libération, considérant les circonstances « normales », dans lesquelles son activité a pu se déployer. Avec des prix moyens à l'exportation inférieurs de 25 % par rapport à 1954 (6,54 F/kg en 1951 contre 4,53 %), les tonnages exportés ont pu croître d'un pourcentage équivalent.

*

A La Haye a été créé, au cours du mois de mars, un Centre belgo-luxembourgeois d'expansion commerciale dont le programme d'action prévoit la fourniture de renseignements concernant le marché néerlandais, les usages commerciaux aux Pays-Bas, les possibilités d'établissement, les questions d'impôts, etc. Ce Centre donnera également des avis sur la préparation et la diffusion de matériel de propagande sur les produits belges et luxembourgeois.

En plus, il a été décidé d'éditer éventuellement une revue et de fournir par le moyen d'autres publications des données sur des sujets d'intérêt commercial pour le Benelux.

*

Le 11 mars, les Présidents des Conseils de l'Union Douanière néerlandais-belgo-luxembourgeoise s'étaient réunis à Bruxelles pour prendre connaissance d'une importante documentation sur l'harmonisation des politiques agricoles des trois pays.

Au cours de leur réunion du 11 mars, les Présidents des Conseils ont discuté également le premier rapport d'un groupe de travail pour

l'établissement d'un inventaire des entraves aux échanges intra-Benelux. La Commission pour l'Industrie et le Commerce a institué ce groupe de travail sur la demande des Présidents des Conseils. Dans ce groupe, la délégation belge est dirigée par M. Craen, la délégation néerlandaise par M. Plate et la délégation luxembourgeoise par M. Calmes.

*

Le 23 mars, la réunion restreinte de Benelux préparatoire à la conférence spéciale pour l'harmonisation des politiques agricoles a eu lieu à Bruxelles au Ministère des Affaires Etrangères, sous la présidence de M. Victor Larock, Ministre du Commerce Extérieur.

Participaient à cette conférence du côté hollandais MM. Luns, Ministre des Affaires Etrangères, Zijlstra, Ministre des Affaires Economiques, et Mansholt, Ministre de l'Agriculture; du côté belge MM. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, Larock, Ministre du Commerce Extérieur, Rey, Ministre des Affaires Economiques, et Lefèbre, Ministre de l'Agriculture; du côté luxembourgeois MM. Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, et le Dr Colling, Ministre de l'Agriculture.

*

A La Haye vient d'être publié le rapport de la « Commission spéciale Benelux » sur la coordination des politiques agricoles au sein de Benelux.

Cette « Commission spéciale Benelux » comprend huit membres du Conseil central de l'Economie de Belgique, huit membres hollandais et huit membres luxembourgeois représentant les organismes similaires de leurs pays respectifs. Elle fut créée à la suite d'une décision de la Conférence interministérielle de Knokke du 14 octobre 1952.

Dans ce rapport, qui contient de nombreuses statistiques, les fondements des économies agricoles des trois pays sont exposés, de même que les positions de base des représentants de l'agriculture de chaque pays.

Les conclusions de ce rapport ne visent toutefois que la coordination entre les politiques agricoles de la Belgique et des Pays-Bas vu la condition spéciale dans laquelle se trouve l'agriculture luxembourgeoise. Le « Bulletin de Documentation » reviendra sur cette question en temps utile.

*

Assouplissement du contrôle des changes.

Le « Mémorial » du Grand-Duché de Luxembourg du 25 mars 1955 publie des modifications aux dispositions réglementaires relatives au contrôle des changes. Ces modifications ont été commentées comme suit par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change:

Ces modifications ont pour objet principal de donner aux importateurs et aux exportateurs, ainsi qu'aux autres personnes qui ont à faire des paiements avec l'étranger, plus de liberté dans le choix de la monnaie utilisée pour le paiement. Les règlements précisent quelles monnaies peuvent être utilisées, en fonction de la nature de l'opération et du pays de résidence du créancier ou du débiteur étranger. Les limitations qui sont encore imposées en ce domaine à la liberté des transactions ont été réduites autant que possible; elles sont motivées principalement par l'inconvertibilité de la plupart des monnaies étrangères et le fonctionnement des accords de paiement.

Les nouvelles modifications aux règlements ont encore pour objet d'étendre, dans la mesure permise par l'état des relations financières internationales, la transférabilité et la convertibilité des comptes en francs belges et francs luxembourgeois ouverts en Union économique belgo-luxembourgeoise au nom d'étrangers. A cet effet, ces comptes sont dorénavant rangés en cinq catégories. Le statut de chaque catégorie de comptes est déterminé par la nature des opérations qui peuvent être réglées par l'intermédiaire de ces comptes, ainsi que par le pays de résidence de leurs titulaires étrangers.

*

Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Suisse.

Le 26 février, la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Suisse a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne, sous la présidence de M. Paul Elter, Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours de cette réunion, M. Elter a été réélu comme président et M. le Dr Pobé, Consul de Belgique à Bâle, a été nommé vice-président. Le nouveau comité de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Suisse est composé de huit membres de nationalité suisse, six membres de nationalité belge et de trois membres de nationalité luxembourgeoise dont le président M. Elter.

M. Elter a souligné que les exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers la Suisse ont atteint, l'an passé, 250 millions de francs suisses et les exportations de Suisse vers l'U. E. B. L. 241 millions de francs. En 1953, ces chiffres étaient respectivement de 230 millions et de 250 millions, soit 20 millions en faveur de la Suisse. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a exporté du fer, des métaux non-ferreux, des combustibles, des produits chimiques, des textiles, des machines, des appareils de précision, du matériel électrique, des montres, de l'aluminium, de la soie artificielle, de la laine, des produits chimiques et pharmaceutiques et du fromage.

A l'issue de l'Assemblée, un déjeuner a eu lieu au Lausanne-Palace sous la présidence du

Vicomte de Lantsheere, Ambassadeur de Belgique à Berne.

*

Grand Festival Dicks.

Le 25 février 1855 eut lieu à Luxembourg la première représentation de la première pièce de théâtre en dialecte luxembourgeois « De Scholtschein » de Dicks (Edmond de la Fontaine). En commémoration de la naissance du théâtre populaire luxembourgeois et du centenaire de cette représentation, la Ville de Luxembourg organisera une série de représentations d'œuvres dramatiques de Dicks: « De Scholtschein » et « D'Mumm Se's » au cours de la saison 1954-1955; « De Koseng », « De Ramplasang », « Den Hèr an d'Madame Tulepant » et « D'Kirmesgèscht » au cours de la saison 1955-1956.

C'est le 25 février 1955 que le Grand Festival Dicks fut organisé au Théâtre Municipal de Luxembourg et retransmis par le nouvel émetteur de télévision de Radio-Luxembourg. Le programme comprenait « De Scholtschein » avec le concours de Dolly Loos-Görrens, Marie-Jeanne Feller, Venant Paucké et René Hornick, ainsi que « D'Mumm Se's » avec le concours de Dolly Loos-Görrens, Josette Knaff-Jacoby, Venant Paucké, Jean Wester et Ferdy Reiff, régie Jean Wester et mise en scène Jules Delacre.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg assistèrent à ce festival. Parmi la nombreuse assistance on remarquait en outre les Membres du Gouvernement et du Conseil d'Etat, de nombreux Députés ainsi que le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg entouré des Membres du Collège échevinal et du Conseil communal.

*

Télé-Luxembourg.

C'est le 23 janvier que Télé-Luxembourg, le nouveau poste émetteur de télévision de Radio-Luxembourg, a émis officiellement pour la première fois, et ceci à l'occasion de l'Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

D'après les premières émissions d'essai, Télé-Luxembourg pouvait être capté dans un rayon de 90 à 100 km, soit une circonférence englobant le Grand-Duché, la Sarre, les provinces belges de Namur et de Liège et, en France, les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle ainsi que la partie Nord-Est du département de la Marne. Cette zone comprend plus de quatre millions d'habitants.

Télé-Luxembourg a la définition française de 819 lignes et émet sur 7 mégacycles. L'émetteur dispose au départ d'une puissance rayonnée de 30 kilowatts, qui sera rapidement portée à 200 kilowatts.

Rappelons que le bâtiment et la tour d'émission de Télé-Luxembourg s'élèvent sur le territoire de la Ville de Dudelange, sur un plateau de 430 mètres d'altitude, à proximité de la frontière franco-luxembourgeoise.

*

Normalisation des loyers au Grand-Duché.

La Chambre a voté un projet de loi portant modification et coordination de la réglementation sur les baux à loyer et fixation des loyers.

Trois catégories de logements sont prévues:

- 1^o Logements sans confort;
- 2^o Logements avec confort moyen;
- 3^o Logements avec confort moderne.

Il y a également trois groupes de localités, à savoir:

- a) la ville de Luxembourg;
- b) les grandes localités et celles qui seront désignées par arrêté du Ministre de l'Intérieur, sur avis des collèges échevinaux;
- c) toutes les autres localités.

Les loyers prévus pour la ville de Luxembourg seront de 100 à 200 francs par pièce pour la première catégorie de logements; de 200 à 300 francs pour la deuxième et de 300 à 500 francs pour la troisième.

Pour les localités prévues sous b), les loyers seront respectivement de 80 à 160 francs, de 160 à 250 francs et de 250 à 400 francs par pièce.

Pour toutes les autres localités, on paiera respectivement 70 à 140 francs, 140 à 225 francs et 225 à 350 francs par pièce.

Ces prix s'entendent pour des pièces d'une hauteur de 2,40 mètres et d'une superficie de 9 mètres carrés. Le loyer de toute pièce n'ayant pas cette superficie sera à réduire proportionnellement.

En ce qui concerne certains logements qui ne sont pas compris dans le barème, des commissions des loyers seront instituées dans les différentes localités, afin de les fixer selon les circonstances.

Les habitations de luxe et celles qui comportent plus de sept pièces habitées par une famille, ainsi que les baux à loyer des magasins et des immeubles industriels sont entièrement libres.

Des commissions locales de conciliation seront instituées.

Il résulte de la nouvelle législation que les habitations d'avant-guerre, dont les loyers étaient restés assez bas, doivent maintenant être louées à un taux normal. On fait remarquer, d'autre part, que les loyers exagérés payés après la guerre pour une habitation nouvelle sont ramenés également à un taux normal.

*

Aéroport de Luxembourg.

Le directeur général de la Régie des Voies aériennes à Bruxelles a mis en 1954 une coupe en compétition entre les stations météorologiques-aéronautiques de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Cette coupe devait être offerte à la station ayant effectué les meilleurs sondages des vents en altitude au moyen du théodolite.

La compétition a été gagnée par le service météorologique de l'aéroport de Luxembourg et

la coupe reçue souligne le grand succès remporté par ce service.

*

Prix de lecture enfantine.

Les Instituteurs Réunis du Grand-Duché de Luxembourg communiquent que leur prix de lecture enfantine a été décerné à l'ouvrage « Die weiße Wolke » de Félix Mersch et au recueil de récits « Der Regenbogen » de Paul Nøesen.

Le Mois en Luxembourg (mois de février)

1^{er} février: Au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette, les deux Lycées de la ville organisent une soirée dramatique et musicale. Au programme figurent trois comédies, à savoir: « Der Dorfteufel » et « Der zerbrochene Krug » de Kleist, « Dépannage » de Gabriel d'Herbillier et « Cure thermale » du même auteur.

2 février: Dans la grande salle du Conservatoire de Musique de Luxembourg a lieu une audition de disques de musique pour orgue, commentée par M. Albert Leblanc, organiste à la Cathédrale, chargé de cours de la classe d'orgue au Conservatoire.

3 février: Le Théâtre de la Ville de Trèves présente au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette « André Chenier », opéra en quatre actes de L. Illica, avec le concours de Lene Lund et William Stelling.

4 février: La British-Luxembourg Society organise au Casino de Luxembourg, sous le titre de « Trois Héroïnes de Shakespeare », un récital avec le concours de Vivienne Bennett. Le récital comprend trois rôles: Rosalind de « As You Like It », Lady Macbeth de « Macbeth » et Katharina de « The Taming of the Shrew » (la mégère apprivoisée).

Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Diekirch, les « Jeunesses Musicales » organisent un concert donné par le quatuor à cordes de Radio-Luxembourg.

5 février: Les Galas R. Karsenty, Paris, présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg le grand succès du nouveau Théâtre des Arts « Gigi » de Colette, avec Arletty et, dans le rôle de Gigi qu'elle a créé à Paris, Evelyne Ker.

6 février: Au « Carrefour », l'écrivain Gustave Thibon parle sur « L'Hypocrisie des temps modernes ». Cette conférence est organisée par l'Université populaire catholique.

Les « Young Friends of Britain » d'Echternach ouvrent leur bibliothèque qui se compose de livres d'auteurs anglais modernes et

anciens et de quelques ouvrages sur l'Angleterre en langue française et allemande. La bibliothèque sera élargie sous peu par une riche collection de journaux et de périodiques d'expression anglaise.

8 février: « Les Amitiés Françaises » d'Echternach invitent à la conférence faite dans la salle des fêtes du Lycée classique par M. Joseph-Emile Muller, critique d'art, sur: « Maître de la Peinture moderne en France ». Le conférencier traite des principaux mouvements qui se sont succédé en France entre 1900 et 1939. Il commente les œuvres de Bonnard, Matisse, Dufy, Rouault, Picasso, Braque, Léger, etc., montrant les caractères des différents mouvements de la peinture moderne et il en dégage la signification. La conférence est illustrée de projections en couleurs.

M. l'Abbé Charles Møeller, Maître de conférences à l'Université de Louvain, fait une conférence sur « Le Dialogue Sartre-Gabriel Marcel ». Cette conférence est organisée par les comités de l'ALUC et la conférence St. Augustin au « Volkshaus ».

9 février: L'Association coloniale « Luxembourg Outre-Mer », sous les auspices du « Bus » de Luxembourg, invite à une conférence dans la salle des fêtes du « Pôle-Nord », au cours de laquelle M. A. Bahu parle des possibilités ouvertes aux ressortissants luxembourgeois en France d'Outre-Mer. La conférence est accompagnée de la projection de plusieurs films.

10 février: Après un vaste périple fait en 1950 à travers l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et le Sud-Est asiatique, dans le dessein d'étudier les formes architecturales et leur genèse, M. Pierre Rambach, jeune architecte de l'École des Beaux-Arts de Paris, présente, à la tribune de l'Exploration du Monde, un film en couleurs d'une haute valeur artistique et documentaire: « L'Inde inexplorée ».

11 février: Invitée par « Les Amis de la Grèce », Silvia Monfort, la grande tragédienne du

Théâtre national populaire, est venue à Luxembourg pour lire au Théâtre Municipal la tragédie « Electre » de Sophocle (version française de Jules Cladel).

12 février: Au Musée de l'Etat de Luxembourg a lieu l'inauguration d'une exposition de photos sur les expéditions anglaises du Mount Everest de 1921 à 1953. Cette exposition est organisée par la British-Luxembourg Society sous les auspices du Ministère de l'Éducation Nationale et avec le concours du British Council.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg est ouverte une exposition organisée par l'Union Royale Belge des œuvres de M. Jacques Vierstet, artiste représentatif de la jeune sculpture belge et fils du Ministre de Belgique à Oslo, ancien Chargé d'Affaires de Belgique à Luxembourg. De nombreuses personnalités luxembourgeoises, entourant plusieurs membres du Corps diplomatique, assistent à cette inauguration.

Les Galas Georges Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg le grand succès du Théâtre St.-Georges « Le Ciel de Lit », comédie de Jan de Hartog, avec le concours de Marie Daems et de François Perrier.

13 février: Au Casino de Luxembourg, le Professeur Robert Debré de l'Université de Paris fait une conférence organisée par la Croix-Rouge luxembourgeoise, au cours de laquelle il parle de « La tuberculose du nourrisson ». Cette conférence fait partie d'un cycle de conférences données par des professeurs de pédiatrie sous le protectorat de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

La « Letzeburger Operettebühn » présente sur la scène du Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette la pièce « De bloen Hary » d'Emile Bœres avec le concours des acteurs Léon Meyer, Hary Haagen, Auguste Donnen, Justin Calmes, Margot Fritz, Cély Sonntag, Mésy Faber, Elly Rob et Marcel Alliaume.

15 février: La Société anonyme du Casino de Luxembourg organise un grand gala de chansonniers donné par le pianiste-compositeur Pierre Roche, la fantaisiste canadienne Aglaé et le chansonnier humoriste Pierre-Jean Vailard.

16 février: A la tribune de l'Université Populaire Catholique, le Professeur Roger Pons parle sur « Dostoïevski, annonciateur des temps nouveaux ».

Au Théâtre Municipal, la « Komödie » de Bâle présente « Die schlaue Susanne » de Lope de Vega.

17 février: Les « Amitiés Françaises » organisent une conférence au Casino de Luxembourg, au cours de laquelle le Professeur Jean Am-

rouche, écrivain de l'Afrique du Nord, parle de « Colette ».

Les « Amitiés Françaises » de Diekirch organisent une soirée musicale dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Au cours de cette soirée, les lauréats du Conservatoire de Paris de l'an dernier interprètent des œuvres de Chopin, Fauré, Schubert, Ibert d'Hervelois et Tomasi.

18 février: Les « Amitiés Françaises » d'Echternach invitent à une causerie sur les peintres contemporains français faite par M. Joseph-Emile Muller, Préposé du Service d'Éducation Esthétique, au Musée national.

19 février: Les Galas Georges Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg la Compagnie Jean Mercure dans « La Volupté de l'Honneur », pièce de Luigi Pirandello.

23 février: La Fédération luxembourgeoise de la Route invite à une conférence faite par M. André Rumpler, Directeur des routes au Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme à Paris. Le sujet de cette conférence est « Le nouveau code français de la route ».

25 février: Au Casino de Luxembourg, le Docteur Paul Bordet, Directeur de l'Institut Pasteur à Bruxelles, donne une conférence intitulée: « Données récentes sur la poliomyélite et d'autres maladies à virus ». La conférence est organisée par l'Union Royale Belge.

A la chapelle du Glacis, M. l'Abbé Jules Jost, Aumônier militaire, célèbre une messe à la mémoire des résistants luxembourgeois fusillés à Hinzert il y a onze ans. Après le service religieux, un cortège se rend au cimetière de Notre-Dame où des fleurs sont déposées devant la Croix de Hinzert. Les membres de la L. P. P. D. et des mouvements de résistance assistent nombreux à cette cérémonie commémorative.

Dans le cadre du cycle de conférences organisées par la Commission de Rationalisation sur des sujets de la rationalisation dans l'artisanat, M. A. Schwander, chef de département de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, de Berne, fait à la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence sur le sujet: « Problèmes actuels de la formation professionnelle dans l'artisanat ».

26 février: La Société de Comptabilité du Grand-Duché de Luxembourg organise, à la Chambre des Métiers à Luxembourg, une conférence faite par M. H. Weilenmann, Directeur de la comptabilité RUF de Zurich, sur le système des trois feuilles dans la comptabilité industrielle.

Les Galas France-Monde-Productions présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg

« Kean », comédie d'Alexandre Dumas - Jean-Paul Sartre, avec le concours de Pierre Brasseur dans le rôle de Kean.

27 février: Les Associations Luxembourgeoises Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels invitent à une conférence faite par M. Albert Vandeghen, Ingénieur en chef du département des études économiques de la S. A. John Cockerill sur « Le nouveau moteur à gaz Cockerill » et les « Locos Diesel ». La conférence a lieu au Casino de l'ARBED à Esch-sur-Alzette.

Les Associations Luxembourgeoises Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels pré-

sentent au Cinéma Rex à Esch-sur-Alzette un film intitulé « Fer Lorrain ».

28 février: L'American-Luxembourg Society organise une conférence au Casino de Luxembourg, au cours de laquelle MM. Pierre Ludwig, Directeur de la Fédération des Associations Agricoles, Carlo Hemmer, Secrétaire Général de la Fédération des Industriels luxembourgeois, et J.-P. Hamilius, Professeur au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette, parlent de leurs impressions de voyage aux Etats-Unis. La conférence est suivie par la présentation de deux films documentaires sur les Etats-Unis.

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

1^{er} mars: Au Casino de Luxembourg, le Centre culturel et d'Education populaire invite à la conférence faite par M. Tony Bourg, professeur au Lycée de Garçons, sur « Malraux ou la Résistance au Néant ».

3 mars: Au Casino de Luxembourg, les « Amis de la Musique » organisent un récital de piano par Ervin Laszlo. Le pianiste interprète des œuvres de Beethoven, Schumann, Chopin et Prokofiev.

Dans la salle des fêtes du « Pôle-Nord », M. Jean-Pierre Kohl, Membre du Conseil Supérieur de Protection civil, fait une conférence avec des projections lumineuses et des films sur « La lutte contre les effets des bombes atomiques ». Cette conférence marque le point de départ des cours d'instruction au programme des équipes de secouristes et de sauveteurs qui seront donnés au cours des mois à venir.

4 mars: Au Palais de Justice de Luxembourg, le Jeune Barreau organise une conférence, au cours de laquelle Maître Gustave T'Kint, Avocat au Barreau de Charleroi, examine les problèmes soulevés par l'émancipation de la femme. La conférence a comme titre: « Celles que nous aimons ».

Dans le cadre de la célébration de la Fête de St.-Thomas d'Aquin, Patron de Pax Romana, organisée par l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, le Dr Henry Deku, Professeur à l'Université de Munich, fait une conférence sur « Die geistige Gestalt des Hl. Thomas von Aquin ».

5 mars: A la Galerie Bradtké a lieu, en présence du Ministre d'Italie à Luxembourg, le vernissage d'une exposition du peintre Spadolini, créateur des peintures inspirées par de

célèbres ballets et les exhibitions de grandes vedettes de la chorégraphie. Cette exposition, « La Danse vue par Spadolini », est placée sous la présidence du Prince Youssouppoff.

Les Galas Robert Karsenty présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg le succès du Théâtre Montparnasse « L'Alouette » de Jean Anouilh, avec Suzanne Flon, Marcel André et Michel Bouquet dans les rôles qu'ils ont créés à Paris.

6 mars: Sous les auspices de l'Administration communale de Diekirch, l'Union Grand-Duc Adolphe organise dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville un concert donné par l'Harmonie Municipale de Pétange et l'Harmonie d'Obercorn.

Au cours d'une séance académique qui a lieu dans la grande salle du « Carrefour » dans le cadre de la célébration de la Fête de St.-Thomas d'Aquin, M. l'Abbé Charles Mœller, Professeur à l'Université de Louvain, fait une conférence sur « De l'Existentialisme à l'Exploration du Monde » ou « Dix années de littérature, 1944-54 ».

A Dommeldange, « Les Enfants de l'Usine », chorale scolaire de Dommeldange, donnent un concert spirituel à l'église paroissiale. Au programme figure « La Vie de Jésus-Christ », oratorio en trois parties de Théo Decker.

7 mars: M. Pils, Ingénieur diplômé de la Société Siemens & Halske de Munich, parle, sous les auspices de l'Association de Radio-Luxembourg, dans la grande salle du « Carrefour » sur « Der ideale Fernsehempfang unter Beachtung der luxemburgischen Antennen- und Empfangsverhältnisse ». La conférence est agrémentée de projections lumineuses et d'un film documentaire sur la télévision.

- 8 mars: « Claude Debussy et la Réaction Impressionniste Française », tel est le sujet de la conférence faite par Jean-Jacques Brothier au Casino de Luxembourg avec le concours de la pianiste Jacqueline Eymar, sous les auspices des « Amitiés Françaises ». S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, assiste à cette conférence.
- 9 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, la « Komödie » de Bâle présente « Maria Magdalena », pièce en trois actes de Friedrich Hebbel, avec Maria Becker.
- 10 mars: L'Union Royale Belge organise au Casino de Luxembourg une soirée, au cours de laquelle plusieurs films sur la Belgique, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S. et l'Australie sont projetés et commentés par MM. Luc Haesaerts, Directeur de l'Institut National de Cinématographie Scientifique à Bruxelles, et Carlier, réalisateur d'un film sur la Belgique.
- A la tribune du « Cerele de Pédagogie Catholique », M. Paul Næsen, Instituteur honoraire, fait une conférence sur la presse pédagogique internationale.
- 11 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les « Jeunesses Musicales » organisent un concert symphonique sous la direction du Maître Henri Pensis. On joue des œuvres de B. Britten, F. Liszt et R. Strauss.
- Le Théâtre National de Belgique présente au Théâtre Municipal de Luxembourg « Malatesta » de Henry de Montherlant.
- 13 mars: Au Casino de Luxembourg, la Chorale municipale mixte « Ons Hémecht » de Pétinge donne un grand concert vocal sous la direction de M. Paul Sonntag. Les solistes, outre M. Sonntag, sont M^{me} Josette Knaff-Jacoby, M^{lle} Marie-Jeanne Feller et M. Josy Heintz. La première partie du programme est composée de chœurs, airs et duos d'opéras de Bizet, Mascagni, Verdi, Puccini et Lortzing. La seconde partie comprend des extraits d'œuvres de Lecocq, Offenbach, Zeller, Lehar, Strauss, Kern et Kalman.
- A la Chambre des Métiers à Luxembourg, Dr Rabl de Sarrebruck fait une conférence sur « Schmerzen im Fuß, ihre Ursachen und ihre Behandlung mit orthopädischen Schuhen ».
- 14 mars: La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence faite à l'auditoire de physique du Lycée de Garçons de Limpertsberg par M. le Professeur Henry Thill sur « La démonstration expérimentale de quelques aspects des champs magnétiques ».
- 15 mars: Au cours de différentes manifestations intimes, la direction et le personnel de l'Hôpital d'Esch-sur-Alzette fêtent le 25^e anniversaire de l'inauguration de l'hôpital. A ces manifestations assistent le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, M. Ernest Wurth, Commissaire de District, le Dr J.-P. Knaff, Médecin en Chef de l'Hôpital d'Esch-sur-Alzette. D'autres cérémonies officielles marquant cet anniversaire auront lieu au cours du mois de juin ou juillet à l'occasion de la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments prévus pour l'agrandissement de l'Hôpital.
- 16 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les élèves du Conservatoire donnent un concert dont le programme comprend des œuvres de Claude Le Jeune, Johannes Brahms, Claude Debussy, Ruggero Leoncavallo, Paul Hindemith, Vincent d'Indy, Thomas Morley et Antonin Dvorak.
- 17 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg est donné « La Damnation de Faust » de Hector Berlioz d'après la nouvelle mise en scène de Pierre Froumenty de l'Opéra. Les rôles sont tenus par quatre solistes du Théâtre National de l'Opéra: Jean Le Moan (Faust), Geneviève Serre (Marguerite), Roger Rico (Méphisto), Henry Peyrottes (Brander). Les chœurs du Grand Théâtre de Nancy sont renforcés par les meilleurs éléments des chœurs du Théâtre National de l'Opéra.
- 19 mars: L'Association Nationale des Infirmières et Assistantes Sociales organise une conférence au siège de la Croix-Rouge luxembourgeoise faite par M^{lle} Nelly Verbeke, Directrice d'une maison de relèvement pour adultes à Bruxelles, sur « Le problème de la prostitution ».
- Le « Club du Meilleur Livre » organise une exposition de livres au Cercle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
- En présence de MM. Paul Wilwertz, Commissaire aux Affaires Economiques, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement, ainsi que des Présidents de la Chambre des Métiers et des différentes Fédérations artisanales, a lieu l'inauguration des nouvelles salles d'exposition « Onst Hém » de la Société Coopérative des Patrons Menuisiers, installées dans la rue du Fort-Wedel.
- 21 mars: Au Théâtre Municipal de Luxembourg a lieu le Festival Tchekhov, au cours duquel la Compagnie Pierre Assy présente les quatre pièces suivantes: « La Demande en Mariage », « Le Chant du Cygne », « Les Méfaits du Tabac » et « L'Ours ». Une partie de ce programme est transmise par Télé-Luxembourg.
- Sous les auspices de la Société des Naturalistes Luxembourgeois, M. René Weiss, professeur, parle de « La plongée sous-marine, ses problèmes et ses réalisations ». La

conférence a lieu à l'auditoire de chimie du Lycée de Garçons de Limpertsberg.

22 mars: Au cours d'une tournée européenne organisée par la Fédération Internationale des Jeunesses Musicales, les artistes canadiens Maureen Forrester, cantatrice, et John Newmark, pianiste, donnent un concert au Grand Studio de Radio-Luxembourg. Le programme, «Le Lied et la Chanson», comprend des œuvres anciennes, classiques et modernes (allemandes, américaines, canadiennes, espagnoles et françaises), ainsi que des Negro spirituals.

La jeune cantatrice canadienne Maureen Forrester donne, dans la salle des fêtes du Lycée classique d'Echternach, une soirée de chant comprenant quelques chants italiens, ensuite le cycle de Marie Stuart de Robert Schumann; l'Irradiation de Violetta Archer, le 23^e psaume; le charme des Berceuses de Benjamin Britten et, enfin, les mélodies tziganes d'Antoine Dvorjak et quelques Negro Spirituals. John Newmark accompagne la cantatrice au piano.

Au «Carrefour» à Luxembourg, l'ALUC et l'Association des Ecrivains Catholiques Luxembourgeois organisent une conférence de l'écrivain Werner Bergengruen qui lit des extraits de ses œuvres.

23 mars: A Differdange, le Théâtre Municipal de Trèves présente «La Veuve Joyeuse», opérette de Franz Lehár.

Dans la Maison des Œuvres Paroissiales de St. Joseph à Esch-sur-Alzette, l'Association des Ecrivains Catholiques Luxembourgeois organise une conférence sur «Gregor Stein und sein Werk».

24 mars: Dans la salle du «Carrefour» à Luxembourg, Exploration du Monde présente un film en couleurs par Jean-Claude Berrier qui passe en revue les «hauts lieux d'Afrique», du massif tibestien jusqu'aux cathédrales souterraines de l'Ethiopie médiévale.

25 mars: Dans la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, l'Harmonie Municipale donne un concert de gala au profit du Monument aux Morts. Au programme figurent des œuvres de W. A. Mozart, H. Berlioz, F. Chopin, F. Liszt, E. Grieg, E. Lalo, Rimsky-Korsakov et M. Gould.

Sous les auspices des «Jeunesses Musicales» a lieu au Théâtre Municipal de Luxembourg un spectacle de «Danses et Ballets» par Hélène Vaerenova, Youra Loboff, Alexis et Georges Kobakhidze avec le conférencier Rostilav Hoffman et le pianiste Jean Mau-blanc.

Au cours d'une conférence organisée par les «Amitiés Françaises» au Casino de Luxembourg, M. Henri Guillemin fait une causerie sur Jean-Jacques Rousseau. Rappelons

que M. Henri Guillemin a déjà fait trois conférences à Luxembourg sur Victor Hugo, Pascal et Rimbaud.

26 mars: Le «Cercle des Beaux-Arts et de la Technique» de Pétange organise, en collaboration avec le Service d'Education esthétique, une exposition de peintures modernes. Parmi ces peintures figurent des œuvres de Bonnard, Matisse, Dufy, Rouault, Picasso, Braque, Léger, Klee, Kadinsky, etc.

Une conférence est organisée à Mersch avec le concours du Commissariat Général aux Sports. Au programme de cette soirée figurent, outre une allocution de M. Marcel Reiter, une causerie de M. Léon Hamus, Commissaire Général aux Sports, ainsi qu'une causerie du Dr Charles Jones sur «Leistungssteigerung im Sport». La soirée est agrémentée par la projection de deux films intitulés «A travers les sports» et «Soyons sportifs».

Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Dudelange, la chorale mixte des Instituteurs Réunis donne un concert vocal. La soirée est organisée par le Syndicat de la Ville. Au programme figurent des œuvres de Claude Le Jeune, Haydn, Saint-Saëns, Debussy, K. Marx, Martini-Darcieux, J. Chailley, Aimé Steck, Duhamel, Delamorinière, C. Boller, W. Rein, Rudorff, Bortoriansky, Zipp, J. Kruger et Norbert Hoffmann.

Au siège de la Caritas, le R. P. Fortier, prêtre des Missions étrangères de Paris, fait une conférence sur son travail en pays de missions et sur la Malaisie. Cette conférence est organisée par l'Union Catholique luxembourgeoise des Infirmières et Assistantes sociales diplômées.

L'Association des Ecrivains Catholiques Luxembourgeois organise une conférence dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Diekirch sur l'œuvre de Gregor Stein par l'écrivain lui-même.

27 mars: Organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe, sous les auspices de l'Administration communale de Steinfort, un concert vocal est donné à Kleinbettingen par la chorale «Union Chorale Grand-Ducale» de Rollingergrund, la chorale municipale «Ons Hémecht» de Pétange, la société chorale «Sängerbond Museldall» de Wasserbillig et la chorale municipale «Sängerfréd» de Bettembourg.

La population de Hamm rend son traditionnel hommage aux soldats américains enterrés au cimetière militaire de Hamm. Un service religieux est célébré dans la matinée en présence du Conseiller de Légation à la Légation des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg et M^{me} D. Gaudin, des délégués de l'«American-Luxembourg Society», de l'«American Legion» et de la population de Hamm. Au cours de l'après-midi, une céré-

monie émouvante a lieu au cimetière militaire, au cours de laquelle M. Jacques Schmit, Curé de Hamm, prononce une allocution à la mémoire de nos vaillants libérateurs. Assistent à cette cérémonie M. D. Gaudin, Conseiller de Légation à la Légation des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, les délégués de l'« American Legion », de l'« American-Luxembourg Society », les différentes sociétés de Hamm ainsi que la population.

Le « Club Hippique de Luxembourg », fondé au mois de décembre 1953, organise une projection de films de langue française dans la salle du « Carrefour » à Luxembourg. Le programme comprend cinq films, à savoir: « L'École espagnole de Vienne », « En selle », « Les grands cavaliers », « Le cheval trotteur » et « Acrobaties équestres ».

30 mars: Le Commissariat aux Sports organise à Pétange une conférence sur le développement du sport. La conférence est agrémentée par la projection de films sur le cyclisme ainsi que sur le Tour de France.

31 mars: « Venez entendre ce soir le Dr Benjamin Franklin », tel est le sujet de la conférence faite par M. John L. Brown, Attaché culturel à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles, au cours de laquelle il évoque la vie parisienne du premier Ambassadeur d'Amérique en France. A l'issue de la conférence est projeté le film « Mount Vernon », résidence de George Washington, premier Président des Etats-Unis. Parmi la nombreuse assistance on remarque les Ministres des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas à Luxembourg.

L'ensemble du Théâtre de la Ville de Trèves donne dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Luxembourg une représentation de l'opérette « Geliebte Manuela » de Fred Raymond.

Le « Pro'fdag » des caves coopératives de Wellenstein connaît son succès habituel. S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture, assiste également à cette manifestation.

11^e Année

AVRIL 1955

N° 4

SOMMAIRE

1. Sommaire (suite d'avril)	80
2. Chronique des Doyens (suite d'avril)	80
3. Le Némeus et le Règlement de S. A. R. le Prince Héritier de Luxembourg	81
4. Les gouvernements Attlee de Londres et de Paris - Discours de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères sur la politique étrangère de Luxembourg	84
5. Visite officielle à Visé de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères	87
6. Circulaire relative à l'impôt	88
7. Le Grand-Duché de Luxembourg et la Constitution de la Monarchie	89
8. Inauguration de l'école Louis de Jeanne Pille d'Esch-sur-Alzette	90
9. Annuaire de l'Etat	94
10. Déclarations politiques du Grand-Duché de Luxembourg	97
11. Nouvelles de la Cité	100
12. Nouvelles diverses	100
13. Nouvelles diplomatiques	107
14. Le Prix de Luxembourg (suite d'avril)	112

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

16 RUE ALDRINGER

LUXEMBOURG